

« DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DES AFFAIRES »

Contrats internationaux Négociation – Rédaction – Interprétation

PARTIE C: RÉDACTION DES CLAUSES TYPES DES CONTRATS INTERNATIONAUX

Master 2 Droit Bancaire et Financier

Prof. Jochen BAUERREIS

Avocat (Strasbourg) & *Rechtsanwalt* (Freiburg)

Avocat spécialisé en droit des relations
internationales Directeur du Magistère Juristes
d'Affaires Franco-Allemands

Typologie par ordre alphabétique

- Clause d'adaptation
- Clause d'anatocisme
- Clause anglaise ou d'offre de concurrente
- Clause attributive de juridiction
- Clause de « *best efforts* »
- Clause de bonne foi
- Clause de cession du contrat
- Clause compromissoire
- Clause de conciliation
- Clause de conflit d'intérêts
- Clause de définition
- Clause de dispute board
- Clause de droit applicable
- Clause d'« *earn out* »
- Clause d'égalisation
- Clause d'electio juris
- Clause d'élection de domicile
- Clause d'engagement moral

Typologie par ordre alphabétique

- Clause d'environnement de marque
- Clause d'expertise (arbitrale)
- Clauses d'interprétation des contrats
- Clause de force majeure
- Clause de garantie de situation pérenne
- Clause d'habitation personnelle
- Clause de « *hold harmless* »
- Clause d'imprévision
- Clause de « *hardship* »
- Clauses renvoyant aux INCOTERMS
- Clause d'indexation
- Clause d'intégralité
- Clause d'intérêts fixes
- Clause d'intitulés
- Clause d'intuitus personae
- Clause de langue
- Clause léonine

Typologie par ordre alphabétique

- Clause limitative ou exclusive de responsabilité
- Clauses limitatives ou exonératoires
- Clause de médiation
- Clause de minimisation du dommage
- Clause de modification unilatérale
- Clause monétaire
- Clause de négociation encadrée
- Clause de non-concurrence
- Clause de non-droit
- Clause de non-garantie de vices cachés
- Clause de non-modification orale
- Clause de non-réaffiliation
- Clause de non-recours
- Clause d'objectifs
- Clause de *pari passu*
- Clause pénale

Typologie par ordre alphabétique

- Clause de priorité
- Clause de ratchet
- Clause de reconduction
- Clause de répartition des risques
- Clause de réserve de propriété
- Clause de résiliation
- Clause résolutoire
- Clause de rétroactivité
- Clause de risques et périls
- Clause de secret et de confidentialité
- Clause « *subject to contract* »
- Clause de tolérance
- Clause de voie parée
- Clause de voisinage

Typologie thématique

- A. Clauses relatives au cadre juridictionnel**
- B. Clauses relatives au cadre législatif**

Clauses relatives au cadre juridictionnel

Clause attributive de juridiction

- **Clause désignant un tribunal particulier (FR)**
- **Clause désignant un tribunal particulier (EN)**
- **Clause désignant les juridictions d'un état (FR)**
- **Clause désignant les juridictions d'un état (EN)**
- **Clause désignant des tribunaux étrangers (EN)**
- **Clauses de désignation réciproque (FR)**
- **Clauses contenant une option pour le demandeur (FR)**
- **Clause contenant une option pour le demandeur (DE)**

Clause attributive de juridiction

- **Clause désignant un tribunal particulier (FR)**
 - *Tous les différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sont soumis au Tribunal de commerce de Marseille.*
 - *Tous les différends relatifs à l'exécution du présent contrat sont soumis au Tribunal de commerce de Marseille.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause attributive de juridiction », p. 126]

Clause attributive de juridiction

- **Clause désignant un tribunal particulier (EN)**
 - *All disputes arising from or related to the present contract shall be settled by the Tribunal de commerce de Marseille.*
 - *All disputes related to any breach of the present contract shall be settled by the Tribunal de commerce de Marseilles.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause attributive de juridiction », p. 126]

Clause attributive de juridiction

- **Clause désignant les tribunaux d'un état (FR)**
 - *Tous les différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sont soumis au juge français.*
 - *Tous les différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sont soumis aux juridictions de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique).*
 - *This Agreement shall be governed by and construed in all respects in accordance with English law and the parties irrevocably agree that the courts of England and Wales shall have exclusive jurisdiction in respect of any dispute, suit, action, arbitration or proceedings which may arise out of or in connection with this agreement.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause attributive de juridiction », p. 126]

[Stuart G. BUGG: *Contracts in English*. Verlag C.H. Beck/Helbing Lichtenhahn/DJOF Publishing/Linde Verlag, p. 90]

Clause attributive de juridiction

- **Clause désignant les juridictions d'un état (EN)**
 - *All disputes arising from or related to the present contract shall be settled by French Courts.*
 - *All disputes arising from or related to the present contract shall be settled by the Courts of the State of New York (United States of America).*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause attributive de juridiction », p. 126]

Clause attributive de juridiction

- **Clause désignant des tribunaux étrangers (EN)**

- *This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the law of England and Wales and each party agrees to submit to the exclusive jurisdiction of the courts of the Federal Republic of Germany.*

Clause attributive de juridiction

- **Clauses de désignation réciproque (FR)**
 - *Tous les différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sont soumis au tribunaux compétents au siège du défendeur.*
 - *Tous les différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sont soumis au tribunaux compétents au siège du demandeur.*

Clause attributive de juridiction

- **Clause contenant une option pour le demandeur (FR)**
 - *En cas de litige afférent à la présente convention, la compétence juridictionnelle est attribuée exclusivement aux tribunaux du lieu du siège de la société d'avocats. La société d'avocats demeure néanmoins habilitée à attirer le mandant devant les tribunaux du domicile/siège de ce dernier.*

Clause attributive de juridiction

- **Clause contenant une option pour le demandeur (DE)**
 - *Für Streitigkeiten aus oder im Zusammenhang mit dieser Vereinbarung sind ausschließlich die Gerichte am Sitz der Anwaltskanzlei zuständig. Die Anwaltskanzlei ist jedoch auch berechtigt, den Auftraggeber an dessen allgemeinen Gerichtsstand zu verklagen.*

Clause compromissoire

- **Clauses types de la CCI (Chambre de Commerce Internationale de Paris)**
- **Clauses types du CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris)**
- **Clauses types de la CEA (Cour Européenne d'Arbitrage)**
- **Clauses types de Swiss Chambers Arbitration Institution**
- **Clauses types de la LCIA (London Court of International Arbitration)**
- **Clauses types de la DIS (Deutsche Institution für Schiedsgerichtsbarkeit)**

...

Clause compromissoire

- ...
- **Clauses types du VIAC (Vienna International Arbitral Center)**
 - **Clauses types de la CCIG (Chambre de Commerce Internationale de Genève)**
 - **Clauses types de la AAA (American Arbitration Association)**
 - **Clause type de la CIETAC (China International Economic and Trade Arbitration Commission)**
 - **Clauses types de la SCC (Arbitration Institute of the Stockholm Chamber of Commerce)**
 - **Clause d'arbitrage *ad hoc***

Clause compromissoire

- **CCI (Chambre de Commerce Internationale de Paris)**
 - Clause compromissoire simple (FR)
 - Clause compromissoire simple (EN)
 - Clause compromissoire combinée avec une clause de médiation (FR)
 - Clause compromissoire combinée avec une clause de médiation (EN)

Clause compromissoire

- **CCI: Clause compromissoire simple (FR)**
 - *Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement.*
 - *Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement ;*
 - *Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce Règlement. Les Dispositions relatives à l'arbitre d'urgence ne s'appliqueront pas.*

[clauses types de la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Arbitration/Standard-ICC-Arbitration-clauses/Standard-ICC-Arbitration-Clauses-in-several-languages/>]

Clause compromissoire

- **CCI: Clause compromissoire simple (EN)**

- *All disputes arising out of or in connection with the present contract shall be finally settled under the rules of arbitration of the international Chamber of commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said rules.*

[clauses types de la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Arbitration/Standard-ICC-Arbitration-clauses/Standard-ICC-Arbitration-Clauses-in-several-languages/>]

Clause compromissoire

- **CCI: Clause compromissoire combinée avec médiation (FR)**
 - *En cas de différend résultant du présent contrat ou s'y rapportant, les parties conviennent de soumettre ce différend à la procédure de règlement des différends prévue par le Règlement ADR de la CCI. Si le différend n'a pas été réglé dans le cadre dudit Règlement dans un délai de 45 jours suivant le dépôt de la demande d'ADR ou dans tout autre délai dont les parties peuvent convenir par écrit, le différend sera tranché définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à celui-ci.*

[clauses types de la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Arbitration/Standard-ICC-Arbitration-clauses/Standard-ICC-Arbitration-Clauses-in-several-languages/>]

Clause compromissoire

- **CCI: Clause compromissoire combinée avec médiation (EN)**

- *Article XX Resolution of disputes*

1. In the event of any dispute arising out of or in connection with this distributorship contract, the parties agree to submit the matter to settlement proceedings under the ICC ADR Rules. If the dispute has not been settled within 45 days following the filing of a Request of ADR or within such other period as the parties may agree in writing, the parties will have recourse to the means of resolution of disputes set out in Article 23.2 hereunder.

2. .A Arbitration

All disputes arising out of or in connection with this distributorship contract shall be finally settled under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules.

XX.2.B. Litigation (ordinary courts)

In case of dispute the courts of (place) (country) shall have jurisdiction.

[ICC: Model form of International Sole Distributorship Contract]

Clause compromissoire

- **CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris)**
 - Clause compromissoire simple (FR)
 - Clause compromissoire simple (EN)
 - Clause compromissoire combinée avec une clause de médiation (FR)
 - Clause compromissoire combinée avec une clause de médiation (EN)

Clause compromissoire

- **CMAP: Clause compromissoire simple (FR)**
 - *Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à l'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage du CMAP auquel les parties déclarent adhérer.*

Clause compromissoire

- **CMAP: Clause compromissoire simple (EN)**
 - *All disputes arising out of or in connection with the validity, interpretation, performance, non-performance or termination of this Contract shall be submitted to arbitration under the CMAP (Centre for Mediation and Arbitration of Paris, Paris Chamber of Commerce and Industry - 39, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris) Rules of Arbitration to which the parties undertake to adhere.*

Clause compromissoire

- **CMAP: Clause combinée avec médiation (FR)**
 - *Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis au règlement de médiation et, en cas d'échec de celle-ci, au règlement d'arbitrage du CMAP auxquels les parties déclarent adhérer.*

Clause compromissoire

- **CMAP: Clause combinée avec médiation (EN)**
 - *All disputes arising out of or in connection with the validity, interpretation, performance, non-performance or termination of this Contract shall be submitted to the CMAP (Centre for Mediation and Arbitration of Paris, Paris Chamber of Commerce and Industry - 39, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris) Rules of Mediation and, in the event that no settlement is thereby reached, to the Paris Mediation and Arbitration Centre (CMAP) Rules of Arbitration, to which the parties undertake to adhere.*

Clause compromissoire

- **CEA (Cour Européenne d'Arbitrage)**
 - Clause compromissoire simple (EN)
 - Clause compromissoire simple (FR)
 - Clause compromissoire simple (DE)
 - Clause type d'arbitrage sur pièces (FR)
 - Clause type de référé pré-arbitral (FR)
 - Clause compromissoire combinée avec médiation (FR)

Clause compromissoire

- **CEA: Clause compromissoire simple (FR)**

- *Tous litiges relatifs au présent contrat seront réglés suivant le règlement d'arbitrage avec instance arbitrale de second degré - sauf si cela est interdit par la loi procédurale applicable - en vigueur à la date du dépôt de la requête, de la Cour Européenne d'Arbitrage attachée au Centre Européen d'Arbitrage ayant son siège à Strasbourg - et le règlement intérieur de la Cour dont l'adhésion à la présente clause vaut acceptation.*
- *par un arbitre* par trois arbitres* -qui sera/ont désigné/s conformément aux dispositions dudit règlement.*
- *Lieu de l'arbitrage*
Langue de la procédure
Règles de droit applicables au fond

**Mentionner dans la clause le nombre d'arbitres souhaité.*

[clauses types de la CEA: <http://cour-europe-arbitrage.org/content.php?lang=al&delegation=1&id=22>

Clause compromissoire

- **CEA: Clause compromissoire simple (EN)**

- *Any dispute arising from the relationships between the parties to this contract shall be determined in accordance with the Arbitration Rules and Internal Rules of the European Court of Arbitration being part of the European Centre of Arbitration having its seat in Strasbourg, and which are in force at the time the application for arbitration is filed, with right of appeal, unless this is not permitted by the applicable procedural law, by way of rehearing by an appellate arbitral tribunal as provided by the Rules, and of which adoption of this clause constitutes acceptance.*

- *by one arbitrator**
- *by three arbitrators**

who will be chosen according to the provisions of the said Rules.

- *Place of Arbitration _____*
- *Language of the proceedings _____*
- *Applicable rules of substantive law _____*

**Specify in the clause the number of arbitrators desired*

[clauses types de la CEA: <http://cour-europe-arbitrage.org/content.php?lang=fr&delegation=1&id=22>]

Clause compromissoire

- **CEA: Clause compromissoire simple (DE)**

- *Alle Streitigkeiten, die sich aus dem Verhältnis der Parteien zu diesem Vertrag ergeben, bestimmen sich nach der, zum Zeitpunkt der Einreichung des Schiedsantrages gelten Schiedsordnung und der eigenen Ordnung des Europäischen Gerichtshofes, der Teil des Schiedszentrums ist und seinen Sitz in Straßburg hat, mit dem Anspruch auf ein zweitinstanzliches Schiedsverfahren es sei denn, dass das anwendbare Prozessrecht dies nicht zulässt, im Wege der erneuten Anhörung durch das, von der Ordnung vorgesehene Berufungsschiedsgericht, dem durch die Einbeziehung diese Klausel zugestimmt wird.*

- *durch einen Schiedsrichter**
- *durch drei Schiedsrichter**

die gemäss den Bestimmungen der genannten Ordnungen gewählt werden.

- *Schiedsort _____*
- *Verfahrenssprache _____*
- *Anwendbares materielles Recht _____*

**Angabe der Anzahl der gewünschten Schiedsrichter in der Klausel*

[clauses types de la CEA: <http://cour-europe-arbitrage.org/content.php?lang=al&delegation=1&id=22>

Clause compromissoire

- **CEA: Clause type d'arbitrage sur pièces (FR)**
 - *Tout différend relatif au contrat sus-indiqué sera soumis à un arbitre unique désigné par la Cour Européenne d'Arbitrage ayant son siège à Strasbourg qui procédera conformément à son règlement d'arbitrage sur pièces en vigueur à la date du dépôt de la demande.*

[clauses types de la CEA: <http://cour-europe-arbitrage.org/content.php?lang=al&delegation=1&id=22>

Clause compromissoire

- **CEA: Clause type de référé pré-arbitral (FR)**
 - *Chaque partie au présent contrat qui souhaitera obtenir une décision conservatoire ou provisoire urgente avant la nomination du tribunal arbitral ou après la saisine du juge étatique pourra soumettre sa requête découlant du présent contrat à un tiers statuant en référé désigné par la Cour Euro-péenne d'Arbitrage ayant son siège à Strasbourg; qui procédera conformément à son règlement de référé pré-arbitral en vigueur à la date du dépôt de la requête en référé et prononcera à titre provisoire les décisions qui ne seraient pas réservées au juge étatique par le fait de dispositions d'ordre public du lieu où cette mesure devra être prise. Chaque partie devra exécuter sans délai les décisions prises par le tiers statuant en référé pré-arbitral, sans préjudice de son droit de soumettre ensuite le litige à toute juridiction compétente. La décision de référé pré-arbitral pourra faire l'objet d'actes d'exécution, au besoin avec l'aide du juge compétent du lieu d'exécution et si nécessaire et possible sous astreinte définitive.*

Clause compromissoire

- **CEA: Clause compromissoire avec médiation (FR)**

- *Tous litiges relatifs au présent contrat feront l'objet d'une procédure de médiation conduite par un médiateur unique qui sera nommé et qui procédera conformément au règlement de médiation de la Cour Européenne d'Arbitrage ayant son siège à Strasbourg, en vigueur à la date du dépôt de la requête en médiation.*

Le procès verbal de médiation aboutie vaudra transaction entre les parties, prévenant une contestation à naître ou mettant fin à une contestation née. Il permettra aux parties de requérir l'exécution forcée des obligations réciproquement assumées par toute voie de droit appropriée.

Tous litiges qui ne soient pas conclus par une médiation aboutie seront réglés suivant le règlement d'arbitrage (avec instance arbitrale de second degré), sauf si cela est interdit par la loi procédurale applicable, en vigueur à la date du dépôt de la requête, de la Cour Européenne d'Arbitrage - attachée au Centre Européen d'Arbitrage ayant son siège à Strasbourg - et le règlement intérieur de la Cour dont l'adhésion à la présent clause vaut acceptation.

Par un arbitre unique qui sera designé conformément aux disposition dudit règlement.

Lieu de l'arbitrage

Langue de la procédure

Règles de droit applicables au fond

Clause compromissoire

- **Swiss Chambers' Arbitration Institution**
 - Clause compromissoire simple (FR)
 - Clause compromissoire simple (EN)
 - Clause compromissoire simple (DE)
 - Clause compromissoire simple (ES)

Clause compromissoire

- **Swiss Chambers' Arbitration Institution: clause type (FR)**

- *Tous litiges, différends ou prétentions nés du présent contrat ou se rapportant à celui-ci, y compris la validité, la nullité, la violation, ou la résiliation du contrat, seront tranchés par voie d'arbitrage conformément au Règlement suisse d'arbitrage international de la Swiss Chambers' Arbitration Institution en vigueur à la date à laquelle la notification d'arbitrage est déposée conformément à ce Règlement.*
 - *Le nombre d'arbitres est fixé à ... ("un", "trois", "un ou trois");*
 - *Le siège de l'arbitrage sera ... (nom d'une ville en Suisse, à moins que les parties conviennent d'une ville dans un autre pays);*
 - *L'arbitrage se déroulera en ... (insérer la langue désirée).*

[clauses types de Swiss Chambers' Arbitration Institution: <https://www.swissarbitration.org/sa/en/clause.php>]

Clause compromissoire

- **Swiss Chambers' Arbitration Institution: clause type (EN)**

- *Any dispute, controversy or claim arising out of, or in relation to, this contract, including the validity, invalidity, breach, or termination thereof, shall be resolved by arbitration in accordance with the Swiss Rules of International Arbitration of the Swiss Chambers' Arbitration Institution in force on the date on which the Notice of Arbitration is submitted in accordance with these Rules.*
 - *The number of arbitrators shall be ... ("one", "three", "one or three");*
 - *The seat of the arbitration shall be ... (name of city in Switzerland, unless the parties agree on a city in another country);*
 - *The arbitral proceedings shall be conducted in ... (insert desired language).*

[clauses types de Swiss Chambers' Arbitration Institution: <https://www.swissarbitration.org/sa/en/clause.php>]

Clause compromissoire

- **Swiss Chambers' Arbitration Institution: clause type (DE)**
 - *Alle Streitigkeiten, Meinungsverschiedenheiten oder Ansprüche aus oder im Zusammenhang mit diesem Vertrag, einschließlich dessen Gültigkeit, Ungültigkeit, Verletzung oder Auflösung, sind durch ein Schiedsverfahren gemäß der Internationalen Schweizerischen Schiedsordnung der Swiss Chambers' Arbitration Institution zu entscheiden. Es gilt die zur Zeit der Zustellung der Einleitungsanzeige in Kraft stehende Fassung der Schiedsordnung.*
 - *Das Schiedsgericht soll aus ... ("einem", "drei", "einem oder drei") Mitglieder(n) bestehen;*
 - *Der Sitz des Schiedsverfahrens ist ... (Ort in der Schweiz, es sei denn, die Parteien einigen sich auf einen Sitz in einem anderen Land);*
 - *Die Sprache des Schiedsverfahrens ist ... (gewünschte Sprache einfügen).*

[clauses types de Swiss Chambers' Arbitration Institution: <https://www.swissarbitration.org/sa/en/clause.php>]

Clause compromissoire

- **Swiss Chambers' Arbitration Institution: clause type (ES)**
 - *Todo litigio, controversia o reclamación que resulte de este contrato o relativo a este contrato, incluyendo su incumplimiento, resolución o nulidad, se resolverá mediante arbitraje de conformidad con el Reglamento Suizo de Arbitraje Internacional de la Institución de Arbitraje de las Cámaras Suizas vigente a la fecha en que la Notificación del Arbitraje sea presentada conforme al mismo.*
 - *El número de árbitros será... ("uno", "tres", "uno o tres");*
 - *La sede del arbitraje será... (nombre de una ciudad en Suiza, a menos que las partes convengan una ciudad en otro país);*
 - *El idioma que se utilizará en el procedimiento arbitral será ... (complete con el idioma deseado).*

[clauses types de Swiss Chambers' Arbitration Institution: <https://www.swissarbitration.org/sa/en/clause.php>]

Clause compromissoire

- **DIS (Deutsche Institution für Schiedsgerichtbarkeit)**
 - Clause compromissoire simple (FR)
 - Clause compromissoire simple (EN)
 - Clause compromissoire simple (DE)
 - Clause compromissoire simple (ES)

Clause compromissoire

- **DIS: Clause compromissoire simple (FR)**

- *Tous différends découlant du présent contrat ou relatifs à sa validité seront définitivement tranchés conformément au Règlement d'Arbitrage de l'Institut Allemand de l'Arbitrage (DIS) sans recourir aux juridictions étatiques ordinaires.*

Il est recommandé - particulièrement en présence d'éléments transfrontaliers – d'ajouter à la clause d'arbitrage les précisions suivantes:

- *Le lieu de l'arbitrage sera ...*
- *Le tribunal arbitral sera composé de ...(nombre d'arbitres)*
- *La langue de la procédure d'arbitrage sera ...*
- *Le droit matériel applicable sera le droit ...*

[clauses types de la DIA: <http://www.dis-arb.de/de/17/klauseln/uebersicht-id0>]

Clause compromissoire

- **DIS: Clause compromissoire simple (EN)**

- *All disputes arising in connection with this contract or its validity shall be finally settled in accordance with the Arbitration Rules of the German Institution of Arbitration (DIS) without recourse to the ordinary courts of law.*

The following points – particularly in the case of a foreign element – should be considered:

- *The place of arbitration is ...*
- *The number of arbitrators is ...*
- *The language of the arbitral proceedings is ...*
- *The applicable substantive law is ...*

[clauses types de la DIA: <http://www.dis-arb.de/de/17/klauseln/uebersicht-id0>]

Clause compromissoire

- **DIS: Clause compromissoire simple (DE)**

- *Alle Streitigkeiten, die sich im Zusammenhang mit diesem Vertrag oder über seine Gültigkeit ergeben, werden nach der Schiedsgerichtsordnung der Deutschen Institution für Schiedsgerichtsbarkeit e.V. (DIS) unter Ausschluss des ordentlichen Rechtsweges endgültig entschieden.*

Folgende Punkte sind – insbesondere bei Auslandsberührung – zu beachten:

- *Der Ort des Schiedsverfahrens ist ...*
- *Die Anzahl der Schiedsrichter beträgt...*
- *Die Sprache des Schiedsverfahrens ist...*
- *Das anwendbare materielle Recht ist ...*

[clauses types de la DIA: <http://www.dis-arb.de/de/17/klauseln/uebersicht-id0>]

Clause compromissoire

- **DIS: Clause compromissoire simple (ES)**

- *Todas las controversias que se deriven en relación con este contrato o con su validez se resolverán de forma definitiva conforme al reglamento de arbitraje de la Institución Alemana para el Arbitraje (DIS) con exclusión de la jurisdicción ordinaria.*

Los siguientes puntos deben ser tenidos en cuenta sobre todo si existe conexión con el extranjero:

- *El lugar del arbitraje será ...*
- *El número de árbitros será ...*
- *La lengua del procedimiento arbitral será ...*
- *El Derecho material aplicable será ...*

[clauses types de la DIA: <http://www.dis-arb.de/de/17/klauseln/uebersicht-id0>]

Clause compromissoire

- **LCIA (London Court of International Arbitration): clauses types**
 - Clause type pour des futurs litiges (EN)
 - Clause type pour des litiges existants (EN)

Clause compromissoire

- **LCIA: clause type pour des futurs litiges (EN)**
 - *Any dispute arising out of or in connection with this contract, including any question regarding its existence, validity or termination, shall be referred to and finally resolved by arbitration under the LCIA Rules, which Rules are deemed to be incorporated by reference into this clause.*
 - *The number of arbitrators shall be [one/three].*
 - *The seat, or legal place, of arbitration shall be [City and/or Country].*
 - *The language to be used in the arbitral proceedings shall be [].*
 - *The governing law of the contract shall be the substantive law of [].*

[Clause type de la LCIA: http://www.lcia.org//Dispute_Resolution_Services/LCIA_Recommended_Clauses.aspx]

Clause compromissoire

- **LCIA: clause type pour des litiges existants (EN)**
 - *A dispute having arisen between the parties concerning [], the parties hereby agree that the dispute shall be referred to and finally resolved by arbitration under the LCIA Rules.*
 - *The number of arbitrators shall be [one/three].*
 - *The seat, or legal place, of arbitration shall be [City and/or Country].*
 - *The language to be used in the arbitral proceedings shall be [].*
 - *The governing law of the contract [is/shall be] the substantive law of [].*

[Clause type de la LCIA: http://www.lcia.org//Dispute_Resolution_Services/LCIA_Recommended_Clauses.aspx]

Clause compromissoire

- **VIAC (Vienna International Arbitral Center)**
 - Clause compromissoire simple (EN)
 - Clause compromissoire simple (DE)

Clause compromissoire

- **VIAC: Clause compromissoire simple (EN)**

- *All disputes or claims arising out of or in connection with this contract including disputes relating to its validity, breach, termination or nullity shall be finally settled under the Rules of Arbitration and Conciliation of the International Arbitral Centre of the Austrian Federal Economic Chamber in Vienna (Vienna Rules) by one or three arbitrators appointed in accordance with the said Rules.*
- *Possible supplementary agreements:*
 - *The provisions on expedited proceedings are applicable;*
 - *The number of arbitrators shall be (one or three);*
 - *The substantive law of shall be applicable;*)*
 - *The language to be used in the arbitral proceedings shall be*

[clauses types du VIAC: <http://www.viac.eu/en/arbitration/model-clause>]

Clause compromissoire

- **VIAC: Clause compromissoire simple (DE)**

- *Alle Streitigkeiten oder Ansprüche, die sich aus oder im Zusammenhang mit diesem Vertrag ergeben, einschließlich Streitigkeiten über dessen Gültigkeit, Verletzung, Auflösung oder Nichtigkeit, werden nach der Schiedsordnung des Internationalen Schiedsgerichts der Wirtschaftskammer Österreich (Wiener Regeln) von einem oder drei gemäß diesen Regeln bestellten Schiedsrichtern endgültig entschieden.*
- *Mögliche ergänzende Vereinbarungen:*
 - *Die Regeln über das beschleunigte Verfahren sind anzuwenden;*
 - *Die Anzahl der Schiedsrichter beträgt (einer oder drei);*
 - *Es ist materielles Recht anzuwenden;*)*
 - *Die im Schiedsverfahren zu verwendende Sprache ist*

[clauses types du VIAC: <http://www.viac.eu/de/schiedsverfahren/empfohlene-schiedsklauseln>]

Clause compromissoire

- **CCIG (Chambre de Commerce Internationale de Genève)**
 - Clause compromissoire simple (FR)
 - Clause compromissoire simple (EN)

Clause compromissoire

- **CCIG: Clause compromissoire simple (FR)**

- *Tous litiges, différends ou prétentions nés du présent contrat ou se rapportant à celui-ci, y compris la validité, la nullité, la violation, ou la résiliation du contrat, seront tranchés par voie d'arbitrage conformément au Règlement suisse d'arbitrage international de la Swiss Chambers' Arbitration Institution en vigueur à la date à laquelle la notification d'arbitrage est déposée conformément à ce Règlement.*
 - *Le nombre d'arbitres est fixé à ... ["un", "trois", "un ou trois"] ;*
 - *Le siège de l'arbitrage sera ... [Genève ou toute autre ville en Suisse, à moins que les parties conviennent d'une ville dans un autre pays] ;*
 - *L'arbitrage se déroulera en ... [insérer la langue désirée].*

[Clause type de la CCIG: <http://www.ccig.ch/Fournirdesservices/Arbitrage/ModelClause/tabid/138/language/fr-FR/Default.aspx>]

Clause compromissoire

- **CCIG: Clause compromissoire simple (EN)**

- *Any dispute, controversy, or claim arising out of, or in relation to, this contract, including the validity, invalidity, breach, or termination thereof, shall be resolved by arbitration in accordance with the Swiss Rules of International Arbitration of the Swiss Chambers' Arbitration Institution in force on the date on which the Notice of Arbitration is submitted in accordance with these Rules.*
 - *The number of arbitrators shall be ... ["one", "three", "one or three"] ;*
 - *The seat of the arbitration shall be ... [Geneva or another city in Switzerland, unless the parties agree on a city in another country] ;*
 - *The arbitral proceedings shall be conducted in ... [insert desired language].*

[Clause type de la CCIG: <http://www.ccig.ch/en-us/fournirdesservices/arbitrage/modelclause.aspx>]

Clause compromissoire

- **AAA (American Arbitration Association): clauses types**
 - Clause type pour des litiges futurs (EN)
 - Clause type pour des litiges existants (EN)
 - Clause type arbitrage et médiation intégrée (EN)

Clause compromissoire

- **AAA: Clause type pour des litiges futurs (EN)**
 - *Any controversy or claim arising out of or relating to this contract, or the breach thereof, shall be settled by arbitration administered by the American Arbitration Association in accordance with its Commercial [or other] Arbitration Rules [including the Optional Rules for Emergency Measures of Protection], and judgment on the award rendered by the arbitrator(s) may be entered in any court having jurisdiction thereof.*

[Clause type de l'AAA: http://www.adr.org/cs/groups/governmentandconsumer/documents/document/dqdf/mdev/~edisp/adrstg_012249.pdf;jsessionid=FTShR JWQL28Yy66QylhIGxw0Npp39LJfSyfqv6nKZ5yPZZH0y9kh!953125457]

Clause compromissoire

- **AAA: Clause type pour des litiges existants (EN)**

- *We, the undersigned parties, hereby agree to submit to arbitration administered by the American Arbitration Association under its Commercial [or other] Arbitration Rules the following controversy: [describe briefly]. We further agree that a judgment of any court having jurisdiction may be entered upon the award.*

[Clause type de l'AAA: http://www.adr.org/cs/groups/governmentandconsumer/documents/document/dgdf/mdey/~edisp/adrstg_012249.pdf;jsessionid=FTShRjWQL28Yy66QyIhIGxw0Npp39LJfSyfqv6nKZ5yPZZH0y9kh!953125457]

Clause compromissoire

- **AAA: Clause type arbitrage et médiation intégrée (FR)**
 - *Tout litige ou demande découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci ou avec son inexécution, sera résolu par voie d'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage international de l'International Centre for Dispute Resolution. Une fois la demande d'arbitrage déposée, les parties conviennent qu'elles chercheront à résoudre tout différend ou revendication découlant du présent contrat ou ayant un rapport avec celui-ci, ou avec son inexécution ou violation, par le biais d'une procédure de médiation administrée par le International Centre for Dispute Resolution selon son Règlement de médiation internationale. Cette médiation se déroulera simultanément à la procédure d'arbitrage et ne constitue pas une condition suspensive pour une quelconque étape de ladite procédure d'arbitrage*

Clause compromissoire

- **CIETAC (China International Economic and Trade Arbitration Commission) (EN)**
 - *Any dispute arising from or in connection with this Contract shall be submitted to China International Economic and Trade Arbitration Commission (CIETAC) for arbitration which shall be conducted in accordance with the CIETAC's arbitration rules in effect at the time of applying for arbitration. The arbitral award is final and binding upon both parties.*
 - *Any dispute arising from or in connection with this Contract shall be submitted to China International Economic and Trade Arbitration Commission (CIETAC)_____Sub-Commission (Arbitration Center) for arbitration which shall be conducted in accordance with the CIETAC's arbitration rules in effect at the time of applying for arbitration. The arbitral award is final and binding upon both parties.*

[Clause type de la CIETAC: <http://www.cietac.org/index.cms>]

Clause compromissoire

- **SCC (Arbitration Institute of the Stockholm Chamber of Commerce)**
 - Clause compromissoire simple (FR)
 - Clause compromissoire simple (EN)
 - Clause compromissoire simple (DE)
 - Clause compromissoire simple (ES)

[Clause type de la SCC: <http://www.sccinstitute.com/?id=23710>]

Clause compromissoire

- **SCC: Clause compromissoire simple (FR)**
 - *Tout litige, controverse ou réclamation découlant du présent contrat ou se rapportant au présent contrat ou à une contravention au présent contrat, à sa résolution ou à sa nullité, sera tranché par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'Arbitrage de l'Institut d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Stockholm.*
 - *Additions recommandées:*
 - *Le tribunal arbitral sera composé de trois arbitres/un arbitre unique.*
 - *Le siège de l'arbitrage sera [...].*
 - *La langue de l'arbitrage sera [...].*
 - *La loi applicable au fond sera [...].*

[[Clause type de la SCC: http://www.sccinstitute.com/?id=23710](http://www.sccinstitute.com/?id=23710)]

Clause compromissoire

- **SCC: Clause compromissoire simple (EN)**
 - *Tout litige, controverse ou réclamation découlant du présent contrat ou se rapportant au présent contrat ou à une contravention au présent contrat, à sa résolution ou à sa nullité, sera tranché par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'Arbitrage de l'Institut d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Stockholm.*
 - *Additions recommandées:*
 - *Le tribunal arbitral sera composé de trois arbitres/un arbitre unique.*
 - *Le siège de l'arbitrage sera [...].*
 - *La langue de l'arbitrage sera [...].*
 - *La loi applicable au fond sera [...].*

[Clause type de la SCC: <http://www.sccinstitute.com/?id=23710>]

Clause compromissoire

- **SCC: Clause compromissoire simple (DE)**

- *Alle Streitigkeiten, Meinungsverschiedenheiten oder Forderungen, die aus oder im Zusammenhang mit diesem Vertrag, seiner Verletzung, Beendigung oder Ungültigkeit entstehen, werden endgültig durch ein von dem Schiedsgerichtsinstitut der Stockholmer Handelskammer (das „SCC Institut“) verwaltetes Schiedsgerichtsverfahren entschieden. Die Regeln für das vereinfachte Schiedsgerichtsverfahren sind anwendbar, wenn nicht das SCC Institut nach freiem Ermessen unter Berücksichtigung der Komplexität der Streitigkeit, des Streitwerts oder anderer Umstände beschließt, dass die Schiedsgerichtsordnung des SCC Instituts anwendbar ist. Im letzteren Fall beschließt das SCC Institut auch darüber, ob das Schiedsgericht aus einem Einzelschiedsrichter oder drei Schiedsrichtern bestehen soll.*
- *Folgende Ergänzungen sind empfehlenswert:*
 - *Der Ort des schiedsrichterlichen Verfahrens ist [...].*
 - *Die Sprache des schiedsrichterlichen Verfahrens ist [...].*
 - *Das anwendbare materielle Recht ist [...].*

[Clause type de la SCC: <http://www.sccinstitute.com/?id=23710>]

Clause compromissoire

- **SCC: Clause compromissoire simple (ES)**

- *Toda disputa, controversia o demanda que derive del presente contrato o que guarde relación con éste, o con la ruptura, extinción o invalidez del mismo, será resuelta definitivamente por medio de Arbitraje administrado por el Instituto de Arbitraje de la Cámara de Comercio de Estocolmo (el “SCC”).*
Resultarán aplicables las Reglas de Arbitrajes Expeditos, salvo que el SCC, a su discreción, determine, tomando en consideración la complejidad del caso, el monto en disputa y otras circunstancias, que se aplicará el Reglamento de Arbitraje. En este ultimo caso, el SCC decidirá asimismo si el Tribunal Arbitral estará compuesto por uno o tres árbitros.
- *Agregados sugeridos:*
 - *La sede del arbitraje será [...].*
 - *El idioma a ser utilizado en el proceso arbitral será [...].*
 - *Este contrato se registrará por el derecho sustantivo de [...].*

[Clause type de la SCC: <http://www.sccinstitute.com/?id=23710>]

Clause compromissoire

- **Clause d'arbitrage ad hoc (FR)**

- *Tous les différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sont soumis à un tribunal arbitral ad hoc, composé d'un arbitre unique/de (nombre impaire) membres. Le siège du tribunal arbitral est fixé à (indiquer une ville).
Eventuellement si l'arbitrage est interne : Toute difficulté survenant lors de la mise en œuvre de la présente clause ou pendant le déroulement de la procédure arbitrale sera résolue par le président du Tribunal de grande instance/Tribunal de commerce de (désigner un tribunal).
Pour composer le tribunal arbitral, chaque partie désignera un arbitre, les arbitres ainsi désignés choisiront un président.
Variante : L'arbitre unique (ou : Les trois arbitres) est (ou : sont) choisi(s) d'un commun accord par les parties.
Variante : L'arbitre unique (ou : les trois arbitres) est (ou : sont) désigné(s) par (indiquer le président d'une juridiction, d'un ordre professionnel, etc.).
Variante : Le tribunal arbitral sera composé de Monsieur/Madame X demeurant... (identifier les arbitres le plus précisément possible), de Monsieur/madame X... et de Monsieur/Madame X... (prévoir les modalités de désignation des arbitres en cas de refus de ceux nommés par la clause).
Les arbitres devront trancher la totalité du différent à eux soumis x mois après que le dernier d'entre eux aura accepté sa mission.
...*

Clause compromissoire

...

Si le contrat est international : La procédure suivie par le tribunal arbitral sera régie par la loi de (indique un pays)/par le règlement d'arbitrage adopté en 1976 par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Si le contrat est international et sauf choix de l'amicable composition : Les arbitres trancheront le litige par application de la loi de (indiquer un pays).

Eventuellement si l'arbitrage est interne : La sentence rendue par les arbitres ne pourra pas faire l'objet d'un appel.

Eventuellement : Les arbitres statueront comme amiables compositeurs.

Si le contrat est interne et si les parties souhaitent conserver le droit de former un appel contre la sentence : Les parties se réservent le droit de faire appel de la sentence.

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause compromissoire », p. 203]

Clause compromissoire

- **Clause d'arbitrage ad hoc (EN)**

- *All disputes arising from or related to the present contract shall be settled by an ad hoc arbitral tribunal, comprising x member(s)/one sole arbitrator.
The seat of arbitration shall be (indiquer le nom anglais d'une ville).
Eventuellement si l'arbitrage est interne : Any difficulty related to the implementation of this clause or to the arbitration proceeding shall be settled by the president of the Tribunal de grande instance/Tribunal de commerce of (indiquer le nom anglais d'une ville).
Each party shall appoint an arbitrator; the arbitrators shall appoint the president of the arbitral tribunal.
Variante : The arbitrator(s) shall be appointed jointly by the parties.
Variante : The arbitrator(s) shall be appointed by (désigner un tiers)
Variante : The tribunal shall be comprised of Mr./Mrs., Mr./Mrs. and Mr./Mrs.
Variante : The arbitrators shall settle the dispute within x month of the last arbitrator's consent to her or his appointment.
Si le contrat est international et sauf choix de l'amicable composition : The arbitration proceeding shall be governed by the law of (indiquer un pays)/by the Arbitration rules published in 1976 by the United Nations Commission on International Trade law.
Si le contrat est international : The dispute shall be settled according to the law of (indiquer un pays).
Eventuellement si l'arbitrage est interne : The award shall not be appealed.*

...

Clause compromissoire

...

Eventuellement : The arbitral tribunal shall settle the dispute as amiable compositeur.

Si le contrat est interne et si les parties souhaitent conserver le droit de former un appel contre la sentence : The parties shall have the right to file an appeal against the award.

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause compromissoire », p. 204]

Clause de conciliation

- **Clause de conciliation de la DIS (EN)**
- **Clause de conciliation faisant référence au Règlement de conciliation de la CNUDCI (EN)**
- **Clause de conciliation faisant référence au Règlement de conciliation de la CNUDCI (FR)**

Clause de conciliation

- **Clause de conciliation de la DIS (EN)**
 - *With regard to all disputes arising from or in connection with the contract (... description of the contract ...) mediation/conciliation proceedings shall be undertaken in accordance with the Mediation/Conciliation Rules of the German Institution of Arbitration e.V. (DIS) in effect on the date of commencement of the mediation/conciliation proceedings.*

Clause de conciliation

- **Clause de conciliation faisant référence au Règlement de conciliation de la CNUDCI (EN)**
 - *In case of any disputes arising out of or relating to the contract, the parties shall seek an amicable settlement of their dispute in accordance with the UNCITRAL Conciliation Rules.*

Clause de conciliation

- **Clause de conciliation faisant référence au Règlement de conciliation de la CNUDCI (FR)**
 - *En cas de litige découlant du présent contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable en appliquant le Règlement de conciliation de la CNUDCI.*

Clause de dispute board

- **Clauses types de la CCI**

- Clause type *dispute review board* combinée avec une clause compromissoire CCI (FR)
- Clause type *dispute adjudication board* combinée avec une clause compromissoire CCI (FR)
- Clause type *combined dispute board* combinée avec une clause compromissoire CCI (FR)
- Clause type *dispute review board* combinée avec une clause compromissoire CCI (EN)
- Clause type *dispute adjudication board* combinée avec une clause compromissoire CCI (EN)
- Clause type *combined dispute board* combinée avec une clause compromissoire CCI (EN)

Clause de *dispute board*

- **Clause type *dispute review board* combinée avec une clause compromissoire CCI (FR)**
 - *Par les présentes, les parties conviennent de constituer un Dispute Review Board (“ DRB ”) conformément au Règlement de la Chambre de commerce internationale relatif aux Dispute Boards (le “ Règlement ”), lequel est considéré comme faisant partie intégrante des présentes. Le DRB se compose de [un/trois] membre[s] nommé[s] dans le présent contrat ou nommé[s] conformément au Règlement.*

Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront soumis, en premier lieu, au DRB conformément au Règlement. Quel que soit le différend en question, le DRB émettra une recommandation conformément au Règlement.

Si une partie ne se conforme pas à une recommandation alors qu’elle y est tenue par le Règlement, l’autre partie peut soumettre ce manquement à un arbitrage suivant le Règlement d’arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit règlement d’arbitrage.

Si l’une des parties notifie par écrit à l’autre partie et au DRB, conformément au Règlement, son désaccord avec une recommandation, ou bien si le DRB n’émet pas de recommandation dans le délai prévu par le Règlement, ou encore si le DRB est dissous conformément au Règlement, le différend sera définitivement tranché suivant le Règlement d’arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit règlement d’arbitrage.

Clause de *dispute board*

- **Clause type *dispute adjudication board* combinée avec une clause compromissoire CCI (FR)**
 - *Par les présentes, les parties conviennent de constituer un Dispute Adjudication Board (“DAB”) conformément au Règlement de la Chambre de commerce internationale relatif aux Dispute Boards (le “Règlement”), lequel est considéré comme faisant partie intégrante des présentes. Le DAB se compose de [un/trois] membre[s] nommé[s] dans le présent contrat ou nommé[s] conformément au Règlement. Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront soumis, en premier lieu, au DAB conformément au Règlement. Quel que soit le différend en question, le DAB rendra une décision conformément au Règlement.*

Si une partie ne se conforme pas à une décision alors qu’elle y est tenue par le Règlement, l’autre partie peut soumettre ce manquement à un arbitrage suivant le Règlement d’arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit règlement d’arbitrage.

Si l’une des parties notifie par écrit à l’autre partie et au DAB, conformément au Règlement, son désaccord avec une décision, ou bien si le DAB ne rend pas de décision dans le délai prévu par le Règlement, ou encore si le DAB est dissous conformément au Règlement, le différend sera définitivement tranché suivant le Règlement d’arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit règlement d’arbitrage.

Clause de *dispute board*

- **Clause type *combined dispute board* combinée avec une clause compromissoire CCI (FR)**
 - *Par les présentes, les parties conviennent de constituer un Combined Dispute Board (“CDB”) conformément au Règlement de la Chambre de commerce internationale relatif aux Dispute Boards (le “Règlement”), lequel est considéré comme faisant partie intégrante des présentes. Le CDB se compose de [un/trois] membre[s] nommé[s] dans le présent contrat ou nommé(s) conformément au Règlement.*

Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront soumis, en premier lieu, au CDB conformément au Règlement. Quel que soit le différend en question, le CDB émettra une recommandation, à moins que les parties ne conviennent que le CDB rendra une décision ou que le CDB ne décide de le faire à la demande d’une des parties et conformément au Règlement.

Si une partie ne se conforme pas à une recommandation ou à une décision alors qu’elle y est tenue par le Règlement, l’autre partie peut soumettre ce manquement à un arbitrage suivant le Règlement d’arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit règlement d’arbitrage.

...

Clause de *dispute board*

- **Clause type *combined dispute board* combinée avec une clause compromissoire CCI (FR)**

...

Si l'une des parties notifie par écrit à l'autre partie et au CDB, conformément au Règlement, son désaccord avec une recommandation ou une décision, ou bien si le CDB n'émet pas de recommandation ou ne rend pas de décision dans le délai prévu par le Règlement, ou encore si le CDB est dissous conformément au Règlement, le différend sera tranché définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit règlement d'arbitrage.

[Clauses types de la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Dispute-Boards/Standard-ICC-Dispute-Boards-Clauses/Standard-ICC-Dispute-Boards-Clauses-in-several-languages/>]

Clause de *dispute board*

- **Clause type *dispute review board* combinée avec une clause compromissoire CCI (EN)**

The Parties hereby agree to establish a Dispute Review Board ('DRB') in accordance with the Dispute Board Rules of the International Chamber of Commerce (the 'Rules'), which are incorporated herein by reference. The DRB shall have [one/three] member[s] appointed in this Contract or appointed pursuant to the Rules.

All disputes arising out of or in connection with the present Contract shall be submitted, in the first instance, to the DRB in accordance with the Rules. For any given dispute, the DRB shall issue a Recommendation in accordance with the Rules.

If any Party fails to comply with a Recommendation when required to do so pursuant to the Rules, the other Party may refer the failure itself to arbitration under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules of Arbitration.

If any Party sends a written notice to the other Party and the DRB expressing its dissatisfaction with a Recommendation, as provided in the Rules, or if the DRB does not issue the Recommendation within the time limit provided in the Rules, or if the DRB is disbanded pursuant to the Rules, the dispute shall be finally settled under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules of Arbitration.

Clause de *dispute board*

- **Clause type *dispute adjudication board* combinée avec une clause compromissoire CCI (EN)**

The Parties hereby agree to establish a Dispute Adjudication Board ('DAB') in accordance with the Dispute Board Rules of the International Chamber of Commerce (the 'Rules'), which are incorporated herein by reference. The DAB shall have [one/three] member[s] appointed in this Contract or appointed pursuant to the Rules.

All disputes arising out of or in connection with the present Contract shall be submitted, in the first instance, to the DAB in accordance with the Rules.

For any given dispute, the DAB shall issue a Decision in accordance with the Rules. If any Party fails to comply with a Decision when required to do so pursuant to the Rules, the other Party may refer the failure itself to arbitration under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules of Arbitration.

If any Party sends a written notice to the other Party and the DAB expressing its dissatisfaction with a Decision, as provided in the Rules, or if the DAB does not issue the Decision within the time limit provided for in the Rules, or if the DAB is disbanded pursuant to the Rules, the dispute shall be finally settled under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules of Arbitration.

Clause de *dispute board*

- **Clause type *combined dispute board* combinée avec une clause compromissoire CCI (EN)**

- *The Parties hereby agree to establish a Combined Dispute Board ('CDB') in accordance with the Dispute Board Rules of the International Chamber of Commerce (the 'Rules'), which are incorporated herein by reference. The CDB shall have [one/three] member[s] appointed in this Contract or appointed pursuant to the Rules.*
All disputes arising out of or in connection with the present Contract shall be submitted, in the first instance, to the CDB in accordance with the Rules. For any given dispute, the CDB shall issue a Recommendation unless the Parties agree that it shall render a Decision or it decides to do so upon the request of a Party and in accordance with the Rules.
If any Party fails to comply with a Recommendation or a Decision when required to do so pursuant to the Rules, the other Party may refer the failure itself to arbitration under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules of Arbitration.

...

Clause de *dispute board*

- **Clause type *combined dispute board* combinée avec une clause compromissoire CCI (EN)**

...

If any Party sends a written notice to the other Party and the CDB expressing its dissatisfaction with a Recommendation or a Decision as provided for in the Rules, or if the CDB does not issue the Recommendation or Decision within the time limit provided for in the Rules, or if the CDB is disbanded pursuant to the Rules, the dispute shall be finally settled under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules of Arbitration.

[Clauses types de la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Dispute-Boards/Standard-ICC-Dispute-Boards-Clauses/Standard-ICC-Dispute-Boards-Clauses-in-several-languages/>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **Clauses types de l'OMECA**
 - Clause d'expertise OMECA
 - Clause d'expertise et d'arbitrage OMECA
- **Clauses types de la CCI**
 - Expertise facultative (FR)
 - Obligation de soumettre un différend à l'expertise CCI (FR)
 - Obligation de soumettre un différend à l'expertise CCI, puis à un arbitrage CCI si nécessaire (FR)
 - La CCI autorité de nomination dans les procédures d'expertise administrées par les parties (FR)
 - Expertise facultative (EN)
 - Obligation de soumettre un différend à l'expertise CCI (EN)
 - Obligation de soumettre un différend à l'expertise CCI, puis à un arbitrage CCI si nécessaire (EN)
 - La CCI autorité de nomination dans les procédures d'expertise administrées par les parties (EN)

Clause d'expertise (arbitrale)

- **Clause d'expertise OMECA (FR)**

- *Indépendamment de toute procédure d'arbitrage et même avant son éventuelle mise en œuvre, il pourra être demandé par l'une quelconque des parties à la présente convention, au Conseil de l'arbitrage OMECA, de désigner à ses frais une ou plusieurs personnes habilitée(s) à procéder à des constatations de fait ou à des mesures d'expertise. Dans ce cas, la procédure d'expertise se déroulera conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement d'arbitrage et d'expertise OMECA que les parties déclarent connaître et accepter.*

[Règlement d'arbitrage de L'ORGANISATION MONDIALE DES EXPERTS - CONSEILS - ARBITRES (OMECA): <http://www.irisium.com/pdf/reglement-arbitrage-omeca.pdf>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **Clause d'expertise et d'arbitrage OMECA (FR)**

- *Tous différends découlant de ou en relation avec la présente convention seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage et d'expertise OMECA, que les parties déclarent connaître et accepter.*

En outre, les parties déclarent expressément se réserver la faculté de faire désigner un ou plusieurs experts, conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement d'arbitrage et d'expertise OMECA.

[Règlement d'arbitrage de L'ORGANISATION MONDIALE DES EXPERTS - CONSEILS - ARBITRES (OMECA): <http://www.irisium.com/pdf/reglement-arbitrage-omeca.pdf>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **Expertise facultative (FR)**

- *Les parties peuvent, à tout moment et sans préjudice de toutes autres procédures, convenir de soumettre tous différends découlant de la clause [X] du présent contrat ou en relation avec celle-ci à une procédure d'expertise administrée conformément au Règlement d'expertise de la Chambre de commerce internationale.*

[Clauses d'expertise proposées par la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Expertise/suggested-clauses/Suggested-clauses-for-ICC-Expertise-in-several-languages/>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **Obligation de soumettre un différend à l'expertise CCI (FR)**
 - *En cas de différend découlant de la clause [X] du présent contrat ou en relation avec celle-ci, les parties conviennent de soumettre ce différend à une procédure d'expertise administrée conformément au Règlement d'expertise de la Chambre de commerce internationale. [Les constatations et avis de l'expert auront un effet obligatoire pour les parties.]*

[Clauses d'expertise proposées par la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Expertise/suggested-clauses/Suggested-clauses-for-ICC-Expertise-in-several-languages/>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **Obligation de soumettre un différend à l'expertise CCI, puis à un arbitrage CCI si nécessaire (FR)**
 - *En cas de différend découlant de la clause [X] du présent contrat ou en relation avec celle-ci, les parties conviennent de soumettre ce différend, au préalable, à une procédure d'expertise administrée conformément au Règlement d'expertise de la Chambre de commerce internationale.
Si le différend n'a pas été réglé au moyen une telle procédure d'expertise administrée, il sera, après notification par le Centre de l'achèvement de la procédure d'expertise, tranché définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément au dit règlement d'arbitrage.*

[Clauses d'expertise proposées par la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Expertise/suggested-clauses/Suggested-clauses-for-ICC-Expertise-in-several-languages/>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **La CCI autorité de nomination dans les procédures d'expertise administrées par les parties (FR)**
 - *En cas de différend découlant de la clause [X] du présent contrat ou en relation avec celle-ci, les parties conviennent de soumettre ce différend à la procédure d'expertise définie à la clause [Y] du présent contrat. L'expert sera nommé par le Centre international d'expertise conformément aux dispositions relatives à la nomination d'experts du Règlement d'expertise de la Chambre de commerce internationale.*

[Clauses d'expertise proposées par la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Expertise/suggested-clauses/Suggested-clauses-for-ICC-Expertise-in-several-languages/>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **Expertise facultative (EN)**

- *The parties may at any time, without prejudice to any other proceedings, agree to submit any dispute arising out of or in connection with clause [X] of the present contract to administered expertise proceedings in accordance with the Rules for Expertise of the International Chamber of Commerce.*

[Clauses d'expertise proposées par la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Expertise/suggested-clauses/Suggested-clauses-for-ICC-Expertise-in-several-languages/>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **Obligation de soumettre un différend à l'expertise CCI (EN)**
 - *In the event of any dispute arising out of or in connection with clause [X] of the present contract, the parties agree to submit the matter to administered expertise proceedings in accordance with the Rules for Expertise of the International Chamber of Commerce. [The findings of the expert shall be binding upon the parties.]*

[Clauses d'expertise proposées par la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Expertise/suggested-clauses/Suggested-clauses-for-ICC-Expertise-in-several-languages/>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **Obligation de soumettre un différend à l'expertise CCI, puis à un arbitrage CCI si nécessaire (EN)**
 - *In the event of any dispute arising out of or in connection with clause [X] of the present contract, the parties agree to submit the matter, in the first instance, to administered expertise proceedings in accordance with the Rules for Expertise of the International Chamber of Commerce.
If the dispute has not been resolved through such administered expertise proceedings it shall, after the Centre's notification of the termination of the expertise proceedings, be finally settled under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules of Arbitration.*

[Clauses d'expertise proposées par la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Expertise/suggested-clauses/Suggested-clauses-for-ICC-Expertise-in-several-languages/>]

Clause d'expertise (arbitrale)

- **La CCI autorité de nomination dans les procédures d'expertise administrées par les parties (EN)**
 - *In the event of any dispute arising out of or in connection with clause [X] of the present contract, the parties agree to submit the matter to an expertise as defined in clause [Y] of the present contract. The expert shall be appointed by the International Centre for Expertise in accordance with the provisions for the appointment of experts under the Rules for Expertise of the International Chamber of Commerce.*

[Clauses d'expertise proposées par la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/Expertise/suggested-clauses/Suggested-clauses-for-ICC-Expertise-in-several-languages/>]

Clause de médiation

- **Clause de médiation CCI (FR)**

- *Les parties peuvent, à tout moment et sans préjudice de toutes autres procédures, rechercher un règlement de tout différend résultant du présent contrat ou s'y rapportant, conformément au Règlement ADR de la CCI.*
- *En cas de différend résultant du présent contrat ou s'y rapportant, les parties conviennent de discuter et d'envisager de faire appel en premier lieu à la procédure de règlement des différends prévue par le Règlement ADR de la CCI.*
- *En cas de différend résultant du présent contrat ou s'y rapportant, les parties conviennent de soumettre ce différend à la procédure de règlement des différends prévue par le Règlement ADR de la CCI. Si le différend n'a pas été réglé dans le cadre dudit Règlement dans un délai de 45 jours suivant le dépôt de la demande d'ADR ou dans tout autre délai dont les parties peuvent convenir par écrit, celles-ci seront déliées de toute obligation au titre de la présente clause.*
- *Lorsque les parties ont passé un accord de soumettre leur différend au règlement, elles ne peuvent se retirer de la procédure avant qu'ait eu lieu la première discussion avec le tiers (...).*

[Clauses types de la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/ADR/ADR-Proceedings/Suggested-clauses-for-ICC-ADR-in-several-languages/>]

Clause de médiation

- **Clause de médiation CCI (FR)**

- *1. A défaut d'accord contraire des parties, et sauf interdiction résultant d'un droit applicable, la procédure ADR, y compris son résultat, est privée et confidentielle. De même, tout accord entre les parties mettant fin à leur différend doit demeurer confidentiel, sauf qu'une partie sera en droit de le divulguer pour autant que cette divulgation sera requise selon le droit applicable ou nécessaire aux fins de la mise en œuvre ou de l'exécution de cet accord.*

A moins qu'elle n'y soit obligée par le droit applicable, et à défaut d'accord contraire des parties, aucune partie ne doit produire comme élément de preuve dans aucune procédure judiciaire, arbitrale ou autre procédure similaire :

a) tous documents, déclarations ou communications soumis par une autre partie ou par le Tiers, dans la procédure ADR, à moins que ces documents, déclarations ou communications ne puissent être obtenus indépendamment par la partie cherchant à les produire dans une procédure judiciaire, arbitrale ou autre procédure similaire ;

b) toutes opinions exprimées ou suggestions faites par l'une quelconque des parties au cours de la procédure ADR concernant un règlement possible du différend ;

c) tous aveux de la part d'une autre partie faits au cours de la procédure ADR ;

d) toutes opinions exprimées ou propositions faites par le Tiers ; ou

e) le fait que l'une quelconque des parties ait indiqué, au cours de la procédure ADR, qu'elle était prête à accepter une proposition de transaction.

[Clauses types de la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/ADR/ADR-Proceedings/Suggested-clauses-for-ICC-ADR-in-several-languages/>]

Clause de médiation

- **Clause de médiation combinée avec une clause compromissoire CCI (FR)**

- *En cas de différend résultant du présent contrat ou s'y rapportant, les parties conviennent de soumettre ce différend à la procédure de règlement des différends prévue par le Règlement ADR de la CCI. Si le différend n'a pas été réglé dans le cadre dudit Règlement dans un délai de 45 jours suivant le dépôt de la demande d'ADR ou dans tout autre délai dont les parties peuvent convenir par écrit, le différend sera tranché définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à celui-ci.*

[Clauses types de la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-DR/ADR/ADR-Proceedings/Suggested-clauses-for-ICC-ADR-in-several-languages/>]

Clause de médiation

- **Clause de médiation CCI (EN)**
 - *All disputes arising out of or in connection with the present contract shall be finally settled under the rules of arbitration of the international Chamber of commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said rules.*

[Clauses types de la CCI: <http://www.iccwbo.org/Products-and-Services/Arbitration-and-ADR/ADR/ADR-Proceedings/Suggested-clauses-for-ICC-ADR-in-several-languages/>]

Clause de négociation encadrée

- **Clause de négociation bilatérale entre les parties et suspension conventionnelle de la prescription (FR)**

Les parties s'emploieront à résoudre tout litige survenant entre elles à l'occasion du présent contrat, en recherchant de bonne foi un arrangement amiable. Elles s'engagent à épuiser les possibilités de règlement amiable avant tout contentieux. A cette fin, aucune des parties n'engagera d'action en justice pendant la durée de la phase d'arrangement amiable précisée ci-après.

Les parties se réuniront dans un délai de <XX> jours à compter de la notification par l'une d'elles de la nécessité d'un arrangement amiable, par lettre recommandée avec accusé de réception.

A partir de la réception de cette notification, la durée de la phase d'arrangement amiable ne devra pas excéder <XX> jours. Si à l'issue de ce délai, aucune solution amiable n'a été trouvée, les parties retrouveront la liberté d'engager le contentieux, conformément à la clause attributive de juridiction (ou : à la clause d'arbitrage) stipulée au présent contrat.

Tant que la durée de la phase d'arrangement amiable n'est pas épuisée, les parties conviennent de considérer toute action en justice comme irrecevable et toute prescription d'action en justice comme suspendue (ou : et renoncent à se prévaloir de tout délai de prescription d'action en justice pour la durée correspondante).

Clause de négociation encadrée

- **Clause de négociation bilatérale entre les parties (EN)**
 - *If a dispute arises in connection with this contract <XX>, the parties shall attempt to settle such dispute. Upon request of each party, a senior management representative of each party shall participate in the negotiations. Each party shall be entitled to terminate these negotiations by written notification to the other party at any time.*

Clause de négociation encadrée

- **Three-step negotiation/mediation/arbitration approach (EN)**
 - *In the event of any dispute arising out of or relating to this Contract, or the breach thereof, the parties hereto shall consult and negotiate with each other and, recognizing their mutual interests, attempt to reach a solution satisfactory to both parties. If they do not reach settlement within a period of 21 days, then either party may, by notice to the other party and the (specify mediation organization) request mediation under the Mediation Rules of (specify mediation organization). If settlement is not reached within 30 days after service of a written demand for mediation, any unresolved controversy or claim arising out of or relating to this contract shall be settled by arbitration administered by the (specify arbitration organization) in accordance with its (specify rules).*

[Stuart G. BUGG: *Contracts in English*. Verlag C.H. Beck/Helbing Lichtenhahn/DJOE Publishing/Linde Verlag, p. 98]

Clauses relatives au cadre législatif

Clause d'adaptation

- **Clause d'adaptation (FR)**

- *En cas de changement des circonstances imprévisibles survenant après la conclusion du contrat et rendant préjudiciable la poursuite de l'exécution du contrat à l'un des cocontractants, chacune des parties pourra provoquer une renégociation des stipulations de façon à rétablir l'équilibre contractuel tel qu'existant au moment de la conclusion des présentes.*
- *Les stipulations du présent contrat de longue durée ont été définies au regard des données économiques, financières monétaires, juridiques, fiscales et politiques alors en vigueur à la signature des présentes. Elles déterminent donc une position relative des parties par laquelle elles expriment leur intention de ce que doit produire le contrat sans créer un préjudice à leurs intérêts respectifs. En cas de variation de plus de... points de l'indice... négocié sur le marché de... sur une période de... jours, la partie subissant le préjudice né du déséquilibre contractuel consécutif pourra initier l'ouverture d'une renégociation des clauses de...*

Le déclenchement des négociations s'opérera par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs et justifications de sa demande. Lors de la première rencontre organisée dans la semaine suivant la réception de ladite lettre, les parties définiront ensemble le calendrier des négociations. Elles s'engagent à renégocier le contrat de bonne foi en vue de rétablir l'équilibre général du contrat. Les frais de négociations seront répartis de manière égale entre les cocontractants.

...

Clause d'adaptation

- **Clause d'adaptation (FR)**

... En cas d'échec des négociations, les parties ne pourront demander la résiliation du contrat sans avoir au préalable saisi le juge des référés aux fins de désignation d'un tiers impartial et indépendant, chargé de proposer une révision du contrat. Le coût de la mission exercée par ce tiers sera supporté de manière égale par les parties.

En cas de rejet de la proposition du tiers judiciairement missionné, les parties pourront alors mettre fin librement au contrat, sans faute de leur part et sans indemnité par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet dans les... semaines suivant la réception de ladite lettre.

Pendant les phases de négociation, de procédure judiciaire ou mission exercée par un tiers, le contrat continuera de s'exécuter aux dernières conditions. Cette clause ne pourra être mise en œuvre dans les trois... suivant la signature des présentes et plus d'une fois par semestre.

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'adaptation », p. 66]

Clause d'anatocisme

- **Clause d'anatocisme (FR)**

- *Conformément aux dispositions de l'article 1154 du Code civil, des parties aux présentes conviennent que les intérêts échus des capitaux prêtés par (la banque) et dus par l'emprunteur produiront des intérêts dans la mesure où ces intérêts seront dus au moins pour une année entière. Ces intérêts augmenteront à due concurrence l'assiette du capital initial, en ce qu'ils en épouseront la nature de telle sorte qu'entre les parties aux présentes rien ne différencie les intérêts dus sur le capital initial ou sur sa fraction supplémentaire résultant d'une précédente capitalisation.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'anatocisme », p. 93]

Clause anglaise ou d'offre de concurrente

- **Clause anglaise ou d'offre de concurrente (FR)**

- *Si en cours d'exécution du contrat l'acheteur notifie au vendeur la réception d'une offre concurrente émanant d'un fournisseur connu et sérieux, faite à un prix inférieur au prix contractuel, toutes autres conditions (notamment de quantité, de qualité et de régularité) restant égales, le vendeur devra, dans les 10 jours de la notification par l'acheteur, rencontrer les conditions de l'offre concurrente.*

A défaut d'accord avec l'acheteur, celui-ci sera libéré de l'obligation d'acheter au vendeur et le présent contrat prendra fin à l'expiration du délai de 10 jours accordé au vendeur.

[Marc FONTAINE/Filip DELY: *Droit des contrats internationaux. Analyse et Rédaction des clauses*. Forum communica 2003, p. ?]

Clause de *best efforts*

- **Clause de *best efforts* (FR)**

- *Le licencié s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer le développement de son affaire de location de véhicules, sur le Territoire, sous la marque de commerce..., de manière à ce que le chiffre d'affaires de son affaire de location de véhicules sous la marque de commerce... se développe à un taux au moins égal à celui du marché de location de véhicules dans son ensemble, sur le Territoire.*
- *(Le donneur) s'engage à exercer la mission qui lui est confiée de manière consciencieuse et répondra de toute faute que n'aurait pas commise un professionnel normalement compétent et raisonnable.*

[Marc FONTAINE/Filip DELY: *Droit des contrats internationaux. Analyse et Rédaction des clauses*. Forum communica 2003, p. 213ff]

Clause de bonne foi

- **Clause de bonne foi (FR)**

- *Même si une promesse unilatérale de vente est caduque, la bonne foi obligera le promettant qui envisage ultérieurement de vendre à proposer une préférence d'acquisition à l'ancien bénéficiaire.*
- *Si le bénéficiaire d'une clause de garantie de passif avait occupé dans la société dont les titres lui ont été cédés des fonctions de dirigeant, il ne pourra pas, au nom de la bonne foi, se prévaloir de ladite clause lorsqu'il aura été, de par ces fonctions, à même de connaître les origines du passif social.*
- *Le concédant qui procède à un appel d'offres pour déterminer son prochain concessionnaire aura une obligation d'information particulière à l'égard du concessionnaire sortant.*
- *Les parties auront, au nom de la bonne foi qui préside à l'exécution de toute convention, l'obligation de renégocier leur accord en cas de bouleversement des circonstances économiques ultérieures qui rendraient particulièrement lourdes les obligations de l'une des parties.*
- *L'ancien sponsoré, même si le contrat de sponsoring est définitivement exécuté, aura toujours l'obligation de s'abstenir de porter publiquement un jugement négatif sur son ancien sponsor.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de bonne foi », p. 1134]

Clause de cession du contrat

- **Clause de cession du contrat (FR)**

- *Chacune des parties pourra céder à un tiers cessionnaire de son choix l'ensemble des droits et obligations qu'il tient du présent contrat.*

La cession sera effective à compter de la réception par le cocontractant cédé d'une lettre recommandée avec accusé de réception l'informant de la cession, envoyée à l'initiative du cédant ou du cessionnaire.

A compter de la prise d'effet de la cession, le cédant sera libéré à l'égard du cocontractant cédé de toutes obligations non encore exigibles, mais demeurera tenu de l'exécution des obligations exigibles avant de cette date.

A compter de cette date, le cocontractant cédé devra exécuter les obligations issues du contrat à l'égard du cessionnaire; il sera libéré à l'égard du cédant de toutes obligations non encore exigibles, mais demeurera tenu de l'exécution des obligations exigibles avant cette date.

Le cessionnaire sera quant à lui tenu d'exécuter les obligations exigibles à compter de la prise d'effet de la cession, sans être tenu de l'exécution des obligations exigibles antérieurement.

[Marc FONTAINE/Filip DELY: *Droit des contrats internationaux. Analyse et Rédaction des clauses*. Forum communica 2003, p. 577ff]

Clause de cession du contrat

- **Clause de cession du contrat (FR)**

- *Si le preneur venait à user de la faculté, prévue à l'article L.145-16 du Code de commerce, de céder les droits et obligations qu'il tient du présent bail, celui-ci devra faire constater la cession dans un acte rédigé par (désignation du rédacteur de l'acte de cession). (Poursuivre par la prévision de la libération du preneur initial pour le futur ou, au contraire, son maintien en tant que garant ou codébiteur solidaire du cessionnaire). En cas de méconnaissance des dispositions du présent article par le preneur, la cession serait inopposable au bailleur et constituerait une faute contractuelle susceptible d'entraîner l'application de l'article (renvoi à la clause résolutoire). La caution s'engage à garantir le paiement des dettes du locataire, ou de tout autre personne substituée dans ses obligations, issues de l'exécution du contrat de bail (désignation du contrat de bail).*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de cession du contrat », p. 164/165]

Clause de conflit d'intérêts

- **Clause de conflit d'intérêts (FR)**

- *Le sous-traitant s'interdit de passer quelque marché que ce soit susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts avec le donneur d'ordre.*
- *Le titulaire doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute situation susceptible de compromettre l'exécution impartiale et objective du marché. Tout conflit surgissant pendant l'exécution du contrat doit être signalé sans délai et par écrit à X. En cas de conflit de cette nature, le titulaire prend immédiatement toute mesure nécessaire pour y mettre fin et en informe X. X se réserve le droit de vérifier que lesdites mesures sont appropriées et d'exiger, le cas échéant, que des mesure complémentaires soient prises dans le délai qu'elle prescrit.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de conflit d'intérêts », p. 209]

Clause de définition

- **Clause de définition (EN)**

- *Throughout this Agreement, the following terms shall have the following meanings : ...*
- *In this Agreement unless otherwise stated :*
Confidential Information means...
Goods means...
- *In this Agreement, including the recitals, unless the context otherwise requires, the following words and expressions shall mean : ...*

[Marc FONTAINE/Filip DELY: *Droit des contrats internationaux. Analyse et Rédaction des clauses*. Forum communica 2003, p. 174-178]

Clause d'earn out

- **Clause d'earn out (FR)**
 - *Les créateurs de la société s'engagent de façon très générale à ne pas vider la société de sa substance.*
 - *Les dirigeants prennent l'engagement de moyen de consacrer tout leur travail au développement de la société.*
 - *Les investisseurs acceptent d'apporter leur concours en considération de la volonté affichée du groupe fondateur de poursuivre une croissance ambitieuse et de faire de la société un acteur de premier rang dans son domaine. Précision est ici apportée que l'objectif de chiffre d'affaires de la société est d'environ XX millions d'euros HT pour l'exercice clos au 31 décembre X.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'earn out », p. 334]

Clause d'égalisation

- **Clause d'égalisation (FR)**

- *M. X et M. Y s'engagent réciproquement à maintenir un niveau de participation strictement égalitaire au sein de la société Z.*
- *M. X s'engage à affecter les dividendes touchés au titre de ses parts dans la société Z à l'augmentation de son apport, jusqu'à ce que ce dernier atteigne un montant égal à celui de l'apport de M. Y.*
- *L'employeur s'engage à rembourser au salarié la totalité du montant des impôts français supplémentaire générés par son expatriation. L'employeur s'engage également à prendre en charge les frais afférents au calcul du montant de cette imposition par un conseiller fiscal qualifié.*
- *Le cédant garantit au cessionnaire un chiffre d'affaires minimal de... la première année et de... la deuxième année. En cas de chiffre d'affaires inférieur, la différence avec le chiffre d'affaires garanti sera comblée par une rétrocession d'honoraires effectuée par le cédant au profit du cessionnaire.*
- *L'intégralité des honoraires/une fraction de... % des honoraires perçus dans le cadre de l'exercice de leur activité par chacun des membres de l'association/de la société/du groupe seront répartis de façon égalitaire entre tous les associés/membres du cabinet.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'égalisation », p. 348/349]

Clause d'electio juris

- Désignation d'une loi nationale (FR)
- Désignation d'une loi nationale (EN)
- Dépeçage (désignation de plusieurs droits applicables) (EN)
- Désignation d'une loi nationale et « Lex Mercatoria » subsidiairement applicable (EN)
- Désignation d'une loi nationale et exclusion de la CVIM (EN)
- Désignation de la CVIM et droit national subsidiairement applicable (EN)
- Désignation de la CVIM suivie de la « Lex Mercatoria » (EN)
- Désignation de la « Lex Mercatoria » et droit national subsidiairement applicable (EN)
- Désignation de la « Lex Mercatoria » (EN)

Clause d'electio juris

- **Désignation d'une loi nationale (FR)**

- *Les parties signataires conviennent irrévocablement de soumettre l'ensemble de leurs relations juridiques et économiques à la loi X et au présent contrat.*
- *Le présent contrat est régi par la loi de la résidence habituelle du vendeur.*
- *Le contrat est soumis, en ce qui concerne les conditions de vente, à la loi X et, en ce qui concerne les conditions relatives au service après-vente, à la loi Y.*
- *Les dispositions légales X sont supplétives des présentes conditions générales et particulières formant accord des parties et n'ont pour objet de régler que les seules questions non résolues par le contrat.*
- *Le contrat de commission de transport emprunte ses conditions générales à celles du contrat type de la Fédération Nationale des Commissionnaires de Transport.*
- *Le contrat est soumis à la loi du lieu du paiement du bien vendu lequel est stipulé en monnaie X.*
- *La loi applicable aux contrats passés entre les personnes de nationalités différentes est celle à laquelle les parties ont entendu se référer.*
- *En cas de litige, les parties se référeront à la loi X qu'elles ont choisie. Cela étant et en tout état de cause, elles pourront toujours demander l'application des principes et usages du commerce international applicables dans le domaine considéré.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: Les principales clauses des contrats d'affaires. Lextenso 2011, s.v. « clause de droit applicable », p. 314/315]

Clause d'electio juris

- **Désignation d'une loi nationale (EN)**

- *This Agreement shall be governed by, and construed in accordance with, the internal laws of the State of New York.*
- *The laws of Florida shall govern, construe and enforce all of the rights and duties of the parties arising from or relating in any way to the subject matter of this contract.*
- *Resolution of disputes shall be conducted in accordance with the laws of the State of Michigan.*
- *Any and all matters in dispute between the parties to this agreement, whether arising from or relating to the agreement itself, or arising from alleged extra-contractual facts prior to, during, or subsequent to the agreement, including, without limitation, fraud, misrepresentation, negligence or any other alleged tort or violation of the contract, shall be governed by, construed, and enforced in accordance with the laws of [fill in the blank for name of state], regardless of the legal theory upon which such matter is asserted.*
- *This agreement and any dispute or claim arising out of or in connection with it or its subject matter or formation (including non-contractual disputes or claims) shall be governed by and construed in accordance with English law.*

Clause d'electio juris

- **Dépeçage (clause soumettant différentes parties d'un contrat à des droits différents) (EN)**
 - *This Agreement shall be governed by the laws of England, with the exception of matters relating to payment and the security taken under the Agreement, which shall be governed by the laws of the State of New-York.*

Clause d'electio juris

- **Désignation d'une loi nationale et « Lex Mercatoria » subsidiairement applicable - Clause type de la CCI (EN)**
 - *Article XX Applicable law*

XX.1.B.

This contract is governed by the laws of(name of the country the law of which is to apply).

2. In any event consideration shall be given to mandatory provisions of the law of the country where the distributor is established which would be applicable even if the contract is governed by a foreign law. Any such provisions will be taken into account to the extent that they embody principles which are universally recognized and provided their application appears reasonable in the context of international trade.

3. Unless otherwise agreed in writing, the sale contracts concluded between the Supplier and the Distributor within this distributorship agreement will be governed by the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (Vienna Convention of 1980, hereafter referred to as CISG), and to the extent that such questions are not covered by CISG, by reference to the rules and principles of law generally recognized in international trade as applicable to international contracts of sale.

[ICC: Model form of International Sole Distributorship Contract]

Clause d'electio juris

- **Désignation d'une loi nationale et exclusion de la CVIM (EN)**
 - *All legal issues arising between the buyer - including when the buyer's registered office is located abroad - and the Seller shall solely be governed by the laws of the Federal Republic of Germany to the exclusion of any conflict of laws and the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (CISG)*
 - *Legal relations existing in connection with this contract shall be governed by German substantive law, to the exclusion of the United Nations Convention on contracts for the international Sale of Goods (CISG).*

Clause d'electio juris

- **Désignation de la CVIM et droit national subsidiairement applicable (EN)**
 - *All legal issues arising between the buyer - including when the buyer's registered office is located abroad - and the Seller shall solely be governed by the provisions of the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (CISG). Insofar as the CISG is not applicable, the contract shall be governed by Swiss law.*

Clause d'electio juris

- **Désignation de la CVIM suivie de la « Lex Mercatoria » (EN)**
 - *This contract shall be governed by CISG, and with respect to matters not governed by this Convention, by the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts.*

Clause d'electio juris

- **Désignation de la « Lex Mercatoria » et droit national subsidiairement applicable - Clause type de la CCI (EN)**

- *Article XX Applicable law*

- XX.1.A.*

Any questions relating to this contract which are not expressly or implicitly settled by the provisions contained in this contract shall be governed, in the following order:

(a) By the principles of law generally recognised in international trade as applicable to international distributorship contracts,

(b) By the relevant trade usages, and

(c) By the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts,

With the exclusion – subject to Article XX.2 hereunder – of national laws.

2. In any event consideration shall be given to mandatory provisions of the law of the country where the distributor is established which would be applicable even if the contract is governed by a foreign law. Any such provisions will be taken into account to the extent that they embody principles which are universally recognized and provided their application appears reasonable in the context of international trade.

3. Unless otherwise agreed in writing, the sale contracts concluded between the Supplier and the Distributor within this distributorship agreement will be governed by the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (Vienna Convention of 1980, hereafter referred to as CISG), and to the extent that such questions are not covered by CISG, by reference to the rules and principles of law generally recognized in international trade as applicable to international contracts of sale.

Clause d'electio juris

- **Désignation de la « Lex Mercatoria » et droit national subsidiairement applicable (EN)**
 - *The Arbitral Tribunal shall decide the dispute in accordance with the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts (2010) [except as to Articles...], supplemented when necessary by the law of [jurisdiction X].*
 - *This contract shall be governed by the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts (2010) [except as to Articles...], supplemented when necessary by the law of [jurisdiction X].*

Clause d'electio juris

- **Désignation de la « Lex Mercatoria » et droit national subsidiairement applicable (FR)**
 - *“Le présent contrat sera régi par les Principes d’UNIDROIT (2004) [à l’exception des articles ...], complétés le cas échéant par le droit [du pays X]”.*

Clause d'electio juris

- **Désignation de la « LexMercatoria » (EN)**

- *This contract shall be governed by the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts (2010) [except as to Articles ...].*
- *The Arbitral Tribunal shall decide the dispute in accordance with the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts (2010) [except as to Articles ...].*
- *This contract shall be governed by [generally accepted principles of international commercial law] [generally recognised principles of international contract law] [the lex mercatoria] [usages of international trade] as stated in the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts (2010).*
- *The Arbitral Tribunal shall decide the dispute in accordance with [generally accepted principles of international commercial law] [generally recognised principles of international contract law] [the lex mercatoria] [usages of international trade] as stated in the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts (2010).*

[Model Clauses UNIDROIT 2010: <http://www.unidroit.org/english/documents/2013/study50/mc/s-50-mc-01rev-e.pdf>]

Clause d'élection de domicile

- **Clause d'élection de domicile (FR)**

- *Pour l'exécution du présent contrat, Monsieur... (l'acheteur, entrepreneur...) déclare élire domicile chez Maître X... (notaire, avocat au barreau de...) situé (adresse). Cette élection de domicile est faite dans l'intérêt (commun des parties, de Monsieur X).*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'élection de domicile », p. 355]

Clause d'engagement moral

- **Clause d'engagement moral (FR)**

- *Le présent accord constitue un engagement exclusivement moral dépourvu de toute force obligatoire.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'engagement moral », p. 360]

Clause d'environnement de marque

- **Clause d'environnement de marque (FR)**
 - *Afin de préserver l'image des produits, les produits seront présentés dans le catalogue du Revendeur agréé dans un environnement adéquat, c'est-à-dire dans le voisinage de produits de marques de notoriété et de qualité comparables on se réfère pour cela au classement établi par X (organisme indépendant) ; le catalogue devra comprendre dans chaque édition au moins 4 marques de cette nature.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'environnement de marque », p. 365]

Clauses d'interprétation des contrats

- **Clause type de *No Waiver* (FR)**
- **Clause type de *No Waiver* (EN)**
- **Clause standard (EN)**
- **Clause étroite (EN)**
- **Clause large (EN)**

Clauses d'interprétation des contrats

- **Clause type de *No Waiver* (FR)**

- *Le fait par l'une ou l'autre partie de ne pas exiger ou de retarder l'exigence d'une stricte exécution par l'autre partie des dispositions du Contrat ou d'exercer à tous égards tout droit, pouvoir ou recours prévu aux présentes ne constituera pas un abandon ou une renonciation à leur exercice unique ou partiel n'en empêchera pas l'exercice répété ou ultérieur à condition toutefois que les obligations de l'une ou l'autre partie concernant l'exécution de toute clause ou condition stipulée au présent Contrat demeurant pleinement en vigueur et dans tous leurs effets.
Aucune renonciation expresse ne sera valable à moins qu'elle n'ait fait l'objet d'un écrit antérieur signé par la partie devant être liée par ladite renonciation.*

[Marc GOUDEN: *La rédaction des contrats internationaux. Les clauses reciproques d'abandon de recours et de hold harmless*. Bruxelles 2010. http://www.philippelaw.eu/UploadDirectory/UserFiles/files/P&P%202010%20Contrats%20aff_int_abandon%20recours_clear.pdf]

Clauses d'interprétation des contrats

- **Clause type de *No Waiver* (EN)**

- *The failure or delay of either party to insist upon the other party's strict performance of the provisions in this Agreement or to exercise in any respect any right, power or remedy provided for under this Agreement shall not operate as a waiver or relinquishment thereof, nor shall any single or partial exercise of any right, power or remedy preclude other or further exercise thereof, or the exercise of any other right, power or remedy; provided, however, that the obligations and duties of either party with respect to the performance of any term or condition in the Agreement shall continue in full force and effect. No express waiver shall be valid unless in a prior writing and signed by the party to be bound thereby.*

[Clauses types de Contractstandards: <http://www.contractstandards.com/no-waiver>]

Clauses d'interprétation des contrats

- **Clause standard (EN)**

- *A party's failure to exercise or delay in exercising any right, power or privilege under this Agreement shall not operate as a waiver thereof; nor shall any single or partial exercise of any right, power or privilege preclude any other or further exercise thereof.*

[Clauses types de Contractstandards: <http://www.contractstandards.com/no-waiver>]

Clauses d'interprétation des contrats

- **Clause étroite (EN)**

- *The waiver by the Employer of a breach of any provision of this Agreement by Employee will not operate or be construed as a waiver of any other subsequent breach by Employee.*

[Clauses types de Contractstandards: <http://www.contractstandards.com/no-waiver>]

Clauses d'interprétation des contrats

- **Clause large (EN)**

- *The failure of any party at any time to require performance of any provision or to resort to any remedy provided under this Agreement shall in no way affect the right of that party to require performance or to resort to a remedy at any time thereafter, nor shall the waiver by any party of a breach be deemed to be a waiver of any subsequent breach. A waiver shall not be effective unless it is in writing and signed by the party against whom the waiver is being enforced.*

[Clauses types de Contractstandards: <http://www.contractstandards.com/no-waiver>]

Clause de force majeure

- **Clause de force majeure (FR)**

- *On entend par force majeure tout évènement imprévisible lors de la formation du contrat, et que les parties n'ont pu ni éviter ni surmonter au moment de sa survenance, rendant impossible l'exécution totale ou partielle des obligations prévues au contrat.*

En cas de survenance d'un tel évènement, la partie victime devra informer immédiatement son cocontractant.

- *Aucune partie ne pourra être tenue responsable des conséquences dommageables d'un cas de force majeure tel qu'il a été défini. Les parties sont tenues à tous les efforts nécessaires pour limiter la durée et les conséquences du cas de force majeure.*

Si l'évènement n'est que temporaire, le contrat suspendra ses effets jusqu'au rétablissement normal de la situation.

Dans le cas où la durée de l'impossibilité d'exécution serait supérieure à trente (30) jours, les parties s'engagent à se rencontrer en vue de négocier de bonne foi une adaptation du contrat.

En cas d'échec de cette négociation, ou de constatation de l'impossibilité définitive de continuer le contrat, ce dernier sera résilié de plein droit à l'initiative de la partie la plus diligente, sur simple notification écrite.

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de force majeure », p. 400/401]

Clause de force majeure

- **Clause de force majeure (FR)**
 - *On entend par force majeure tous les évènements indépendants de la volonté des parties, imprévisibles et inévitables, intervenus après l'entrée en vigueur du contrat et qui empêchent l'exécution intégrale ou partielle des obligations dérivant de ce contrat.*

Clause de force majeure

- **Clause courte**

- *Neither party will be liable to the other for any breach of contract due to any act of God, war, strike, lockout, or other actions in an employment dispute, as well as any fire, flood, storm or other event beyond the reasonable control of either party.*

[Stuart G. BUGG: *Contracts in English*. Verlag C.H. Beck/Helbing Lichtenhahn/DJOE Publishing/Linde Verlag, p. 101]

Clause de force majeure

- **Définition (EN)**

- *Event of Force Majeure means an act of God including but not limited to fire, flood, drought, earthquake, storm, epidemic or other natural event; any act of any sovereign including but not limited to war, invasion, act of foreign enemies, hostilities (whether war be declared or not), civil war, rebellion, revolution, insurrection, military or usurped power or confiscation, nationalisation, requisition, destruction or damage to property by or under the order of any government or public or local authority or imposition of government sanction embargo or similar action; any order, decree, embargo, blockade or labor dispute such as but not limited to strike, lockout; any other matter or cause beyond the reasonable control of either party which prevents or substantially limits any performance of this contract.*

[Stuart G. BUGG: *Contracts in English*. Verlag C.H. Beck/Helbing Lichtenhahn/DJOE Publishing/Linde Verlag, p. 101]

Clause de force majeure

- **Conséquences (EN)**

- *Neither party will be liable to the other party for any delay or failure to perform any of this duties under this agreement caused by events beyond its reasonable control (« Force Majeure Event ») as defined above.*

If a party claims the occurrence of a Force Majeure Event it will promptly notify the other party of such in writing giving the reasons for, and the expected period of any delay or stoppage.

The party will immediately take all reasonable steps to overcome the delay or stoppage and consult with the other party as to such measures to minimise any possible delay in performance.

Provided that the party claiming the force majeure event has fulfilled its obligations described above, this Agreement will be suspended for the period that the Force Majeure Event continues to prevent performance and the performing party will have an extension of time for performance which is reasonable in the circumstances.

Any costs arising from the delay or stoppage continues for more than (90) continuous days, terminate this agreement with immediate effect by giving writing notice to the other and both parties will be discharged from any future liability to perform and Neither party will be liable to the other party for such termination or the consequences thereof.

...

[Stuart G. BUGG: *Contracts in English*. Verlag C.H. Beck/Helbing Lichtenhahn/DJOE Publishing/Linde Verlag, p. 102]

Clause de force majeure

- **Conséquences (EN)**

...

- *If the method of performance anticipated by the Contractor is not possible, or would result in delays, as the result of a force majeure event, the Contractor shall have no duty to perform by any other method, but may rely on this provision to exempt itself from liability for non-performance, part performance, defective performance or delay.
If as the result of any force majeure event performance it becomes more difficult or more expensive for the Contractor, the Contractor may either decline to perform or perform in part or delay performance and may rely on this provision to exempt itself from liability therefore.*

[Stuart G. BUGG: *Contracts in English*. Verlag C.H. Beck/Helbing Lichtenhahn/DJOE Publishing/Linde Verlag, p. 102]

Clause de garantie de situation pérenne

- **Clause de garantie de situation pérenne (FR)**

- *A compter des présentes et jusqu'à la date de réalisation, les vendeurs s'engagent :
A ce que la société soit gérée en bon père de famille et dans le cours normal des affaires ;
A ne pas prendre aucune décision pouvant affecter de manière défavorable la situation de la société (patrimoniale, financière ou autre), ou la valeur de la société ou des locaux ;
A informer X... (acheteur éventuel) de tout fait ou évènement qui pourrait avoir une incidence sur la décision de l'acheteur avisé d'acquérir les (actions parts), et notamment tout fait ou évènement pouvant altérer défavorablement la valeur des titres, ou pouvant avoir un effet sur le droit de propriété de la société et sur la jouissance paisible par X... desdits titres.*
- *Le Cédant respectera jusqu'à la date de la cession les engagements suivants :
La gestion de la Société sera assurée d'une manière courante, normale et cohérente et la Société conduira ses activités de la manière dont elles sont habituellement conduites sans qu'aucun changement n'y soit apporté qui pourrait avoir des conséquences défavorables pour la société.
Jusqu'à et y compris la date de la cession, la Société ne se séparera d'aucun de ses actifs et ne souscrira aucun engagement (si ce n'est relevant d'une gestion usuelle et qui ne concernait que des points d'importance mineur tant qualitativement) sans l'accord écrit du cessionnaire.*

...

Clause de de garantie de situation pérenne

- **Clause de de garantie de situation pérenne (FR)**

...

- *Entre la date d'acceptation de la présente par vos soins et la date de réalisation de la cession, vous vous engagez à ce qu'aucune décision sortant du cadre de la gestion normale et courante de la société ne soit prise par la direction de (celle-ci) relativement à l'activité sans l'accord préalable écrit de notre part.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de garantie de situation pérenne », p. 438/439]

Clause d'habitation personnelle

- **Clause d'habitation personnelle (FR)**

- *Le preneur a l'obligation d'occuper les lieux par lui-même et sa famille.*
- *Le locataire s'engage à utiliser les loués uniquement à son habitation personnelle et à celle de sa famille.*
- *La location est consentie exclusivement pour l'habitation à titre de résidence principale et pour l'usage personnel du preneur.*
- *Le preneur devra occuper continuellement et personnellement les locaux avec les membres de sa famille et les personnes à son service et à sa charge.*
- *Le preneur devra occuper les lieux (...) par lui-même et sa famille.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'habitation personnelle », p. 471/472]

Hold harmless

- **Hold harmless (FR)**

- *Le fournisseur défendra, garantira contre et tiendra l'acheteur hors de cause de toute réclamation, tout coût (y compris les frais d'avocat) et toute dépense résultant d'un recours d'un tiers contre l'acheteur en raison de dommages causés par le fait des biens fournis par le fournisseur.*

[Marc GOUDEN: *La rédaction des contrats internationaux. Les clauses reciproques d'abandon de recours et de hold harmless*. Bruxelles 2010. http://www.philippelaw.eu/UploadDirectory/UserFiles/files/P&P%202010%20Contrats%20aff_int_abandon%20recours_clear.pdf]

Hold harmless

- **Hold harmless (EN)**

- *Thus, T and P hereby agree to indemnify and hold both L Inc. and L GmbH harmless from any and all claims asserted against L Inc. and/or L GmbH by a third party, including but not limited to insurance companies and OEMs of T and P arising out of or resulting in any way whatsoever from the Defect and the supply of the Products, that: (i) were assigned by T and/or P to the third party by way of a contractual agreement or operation of law under any statutory provisions and/or: (ii) were asserted against L Inc. and/or L GmbH by a third party with the knowledge of T and/or P before the signing date of the Agreement. T and P shall then be jointly and severally liable to compensate L Inc. and/or L GmbH for any and all costs caused to L Inc. and/or L GmbH due to any such third party claim or action as defined in (i) and/or (ii).*
- *The agent agrees to indemnify and hold [XX] harmless against any liability, damage or expense (including costs and attorney's fees and expenses) by reason, or arising out of or relating to any acts, duties or obligations or omissions of the agent or of any personnel employed or otherwise engaged by the agent to perform the agent's obligations and duties under this agreement, and the agent shall, at the request of [XX] assume the defence of any demand, claim, action, suit or proceeding brought against [XX] by reason thereof and pay any and all damages assessed against or that are payable by [XX] as the result of the disposition of any such demand, claim, action, suit or proceeding. Notwithstanding the foregoing, [XX] may be represented in any such action, suit or proceeding at its own expense and by its own counsel.*

Clause d'imprévision

- **Clause d'imprévision (FR)**

- *En cas de survenance d'évènements économiques imprévisibles ou exclus par les prévisions qu'ont admises acheteur et vendeur, (telles sont notamment les modification de charges de toutes natures, ... les hausses des matières premières, ou autres causes conduisant à une aggravation importante des coûts de fabrication).*
- *Dans le cas de modifications importantes pouvant affecter le système monétaire international, modifications notamment susceptibles d'entraîner des distorsions sérieuses dans les relations entre monnaies auxquelles il est fait référence dans ce contrat.*
- *En cas de survenance d'évènements imprévisibles... il en sera ainsi notamment en cas d'application de nouveaux droits d'exportation ou d'importation et en cas de... modification de droit ou de fait dans les parités actuelles du dollar USA... .*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'imprévision », p. 480]

Clause de hardship

- **Clause de hardship CCI 2003**

1) *Toute partie est tenue d'exécuter ses obligations contractuelles même si les circonstances en rendent l'exécution plus onéreuse qu'on aurait raisonnablement pu le prévoir au moment de la conclusion du contrat.*

2) *Sans préjudice du paragraphe 1 de la présente clause, lorsqu'une partie contractante établit que :*

- *[a] l'exécution de ses obligations contractuelles est devenue excessivement onéreuse en raison d'un événement hors de son contrôle et ne pouvant être raisonnablement prévu au moment de la conclusion du contrat, et que ;*
- *[b] cette partie ne pouvait raisonnablement éviter ou surmonter cet événement ou ses effets ;*

les parties s'obligent, dans un délai raisonnable après que la présente clause ait été invoquée, à négocier de nouvelles conditions contractuelles prenant raisonnablement en compte les conséquences de l'événement.

3) *Lorsque le paragraphe 2 de la présente clause est applicable, mais que des stipulations contractuelles alternatives prenant raisonnablement en compte les effets de l'événement invoqué n'ont pas été acceptées, comme prévu au paragraphe précédent, la partie ayant invoqué la présente clause est en droit de prononcer la résolution du contrat.*

[Clause de hardship ICC 2003: http://www.iccbooks.com/Home/force_majeure.aspx]

Clause de hardship

- **Hardship (FR)**

- certaines circonstances
 - Changement
 - ...*compte tenu de l'évolution des circonstances...*
 - *si les conditions du marché devenaient telles que...*
 - imprévisible et/ou échappant à la volonté des parties
 - ...*en dehors des prévisions normales des parties...*
 - ...*toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties...*
 - circonstances en cause
 - ...*tous faits qui pourraient mettre en péril la bonne fin du marché*
 - ...*dans le cas où la situation économique ou monétaire subirait des modifications*
...
 - ...*la survenance d'évènements susceptibles de perturber le fonctionnement normal des institutions financières ou de tout fait pouvant entraver le déroulement ponctuel des paiements extérieurs de...*
 - ...*en cas d'application de nouveaux droits d'importation ou d'exportation...*
 - ...*les modifications des charges de toutes natures...les hausses des matières premières ou autres clauses conduisant à une aggravation importante des coûts de fabrication...*

Clause de hardship

- **Hardship (FR)**

- certaines conséquences

- Préjudice

- *...si, par la suite des circonstances..., l'économie des rapports contractuels venait à se trouver modifiée au point de rendre préjudiciable pour l'une des parties l'exécution de ses obligations...*

- critères objectifs

- *...des charges sensiblement plus lourdes que celles prévues à la signature du présent contrat...*

- *...pour effet que l'une des parties au contrat retire du présent contrat des avantages hors de proportion avec ses obligations...*

- *„...empêchant l'exécution de la convention dans des conditions normales...“*

- critères subjectifs

- *...imposent à l'une des parties une charge inéquitable découlant du présent contrat...*

- conséquences spécifiques

- *si les conditions du marché devenaient telles que le prix de vente se révélait inférieur à...*

Clause de hardship

- **Hardship (FR)**

- Le régime applicable (ex. Accord de renégocier, etc)
 - Notification
 - ...
 - Réadaptation du contrat
 - *...les parties se consulteront aux fins de trouver en commun des ajustements équitables à cet accord...*
 - *les parties procéderaient à une révision du contrat*
 - *les parties conviennent de rechercher en commun les moyens aptes à remédier (à la situation préjudiciable)*
 - critères devant guider la renégociation
 - *...de façon à replacer les parties dans une position d'équilibre comparable à celle qui existait au moment de la conclusion du présent contrat...*
 - *...équitablement dans l'esprit d'objectivité et de loyauté qui est à la base des relations existant entre les parties...*

Clause de hardship

- **Hardship (FR)**
 - Désaccord quant au contenu de la révision
 - résiliation
 - *Si les parties ne parviennent pas à un accord dans un délai raisonnable, chacune d'elles pourra invoquer la résiliation du contrat ou de la partie non livrée de la commande, le tout sans indemnité...*
 - Suspension du contrat

[Marc FONTAINE/Filip DELY: *Droit des contrats internationaux. Analyse et Rédaction des clauses*. Forum communica 2003, p.]

Incoterms

- **Clause Incoterms (FR)**

- *En l'absence de convention écrite différente, toutes les livraisons se feront exclusivement franco usine du Vendeur à F-68100 Mulhouse selon EXW, Incoterms 2000.*
- *Sauf mention contraire dans la confirmation de la commande, la livraison "départ entrepôt" ou "départ usine" est convenue, c'est-à-dire EXW Bâle (Incoterms® 2010).*
- *Les livraisons effectuées en dehors de la France s'effectuent « départ usine Mulhouse» (EXW selon les Incoterms 2000).*

Incoterms

- **Clause Incoterms « dynamique » (FR)**
 - *X livre les produits EXW (« départ usine ») avec lieu de chargement convenu, conformément à la version la plus récente des « INCOTERMS », telle que publiée par la Chambre de Commerce internationale.*

Incoterms

- **Clause Incoterms « dynamique » (FR)**
 - *It shall be agreed that the terms of delivery shall be "ex Works"; the latest version of the Incoterm "EXW" shall apply.*

Incoterms

- **Clause Incoterms « dynamique » (DE)**
 - *Es wird Lieferung "ab Werk" vereinbart; es gilt der Incoterm "EXW" in der jeweils neuesten Fassung.*

Clause d'indexation

- **Variation du loyer chaque année (FR)**

- *À compter du et, pour chacune des années suivantes à cette même date du....., le loyer variera automatiquement sans que le bailleur (ou le preneur) ait à formuler de demande particulière à cette fin.*

Cette variation annuelle et automatique sera proportionnelle à la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE (base 100 au quatrième trimestre 1953).

- *Le cours de cet indice au trimestre de l'année précédente étant pris pour base..... ;*
- *et le cours de ce même indice au..... trimestre de l'année considérée étant retenu pour calculer la variation applicable au..... de chaque année.*
- *Le nouveau loyer au..... de chaque année sera donc calculé de la façon suivante : Loyer en vigueur X Indice du..... trimestre de l'année /.....Indice du..... trimestre de l'année précédente.*

[Jacques LAFOND: BAIL COMMERCIAL – Bail initial – Clauses concernant le loyer – Formules. Formule 2: Loyer. Clause d'indexation. Dans: LexisNexis, JCL. Entreprise individuelle: lexisnexus.com]

Clause d'indexation

- **Variation du loyer tous les trois ans (FR)**

- *Le loyer stipulé variera automatiquement tous les trois ans sans que le bailleur ou le preneur ait à formuler de demande particulière à cette fin.
La première révision interviendra le..... Cette variation triennale et automatique sera proportionnelle à la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE (base 100 au quatrième trimestre 1953).
L'indice pris pour base sera celui du..... trimestre de l'année....., le cours de cet indice au même trimestre de l'année (ou : de l'année précédant celle) où la présente clause d'indexation sera appelée à jouer étant retenu pour calculer la variation triennale.*

[Jacques LAFOND: BAIL COMMERCIAL – Bail initial – Clauses concernant le loyer – Formules. Formule 2: Loyer. Clause d'indexation. Dans: LexisNexis, JCL. Entreprise individuelle: lexisnexus.com]

Clause d'indexation

- **Retard dans la publication de l'indice (FR)**
 - *Si au....., date à laquelle la clause d'indexation doit entrer en jeu, un des indices de référence n'est pas publié, le loyer sera payé provisoirement à l'ancien taux. Un réajustement interviendra lors de la publication de l'indice et un rappel de loyer sera alors dû rétroactivement par le locataire.*

[Jacques LAFOND: BAIL COMMERCIAL – Bail initial – Clauses concernant le loyer – Formules. Formule 2: Loyer. Clause d'indexation. Dans: LexisNexis, JCL. Entreprise individuelle: lexisnexus.com]

Clause d'indexation

- **Disparition de l'indice (FR)**

- *Pour le cas où l'indice choisi viendrait à disparaître ou cesserait d'être publié, le nouvel indice qui lui serait substitué s'appliquerait de plein droit, en tenant compte des coefficients de raccordement officiels ou officieux publiés par l'INSEE.*

[Jacques LAFOND: BAIL COMMERCIAL – Bail initial – Clauses concernant le loyer – Formules. Formule 2: Loyer. Clause d'indexation. Dans: LexisNexis, JCL. Entreprise individuelle: lexisnexus.com]

Clause d'intégralité

- **Clause d'intégralité (FR)**

- *Le présent contrat comporte l'accord complet des parties et établit l'intégralité de leurs droits et obligations. Il annule et remplace tous les documents et engagements écrits ou verbaux antérieurs.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'intégralité », p. 514]

Clause d'intégralité

- **Clause d'intégralité (EN)**

- *This contract shall not be modified, varied or supplemented by any course of dealing, usage or otherwise except by a writing signed by the parties hereto.*
- *This agreement contains the entire and only agreement between the parties and supersedes all previous agreements between the parties respecting the subject-matter hereof ; each party acknowledges that in entering into this Agreement, it has not relied on any representation or undertaking, whether oral or in writing, save such as are expressly incorporated herein.*
- *This agreement, and the documents referred to in this agreement, constitutes the entire understanding of the parties relating to the subject matter of this agreement and supersedes, cancels and replaces all prior agreements between the parties which relate to the same subject matter whether written, oral, implied or which would be inferred from the correspondence, oral statements or conduct of the parties and all such agreements, including the letter of intent, will be deemed to have been terminated by mutual consent with effect from the commencement date.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'intégralité », p. 515]

Clause d'intérêts fixes

- **Clause d'intérêts fixes (FR)**

- *Après chaque exercice et avant tout règlement de bénéfices, il sera prélevé une somme proportionnelle aux apports et représentative des intérêts des mises fixés à (x) %, à laquelle les associés auront droit à tout événement. Cette somme est passée en frais généraux au même titre que le paiement des employés ou les émoluments de la gérance, ce n'est que le prélèvement effectué que l'on procédera à la détermination des bénéfices proprement dits et à la distribution des dividendes, s'il y a lieu.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'intérêts fixes », p. 535]

Clause d'intitulés

- **Clause d'intitulés (FR)**

- *Les intitulés des articles du contrat ont pour seul but de permettre de localiser les différentes clauses du contrat et n'ont aucune signification particulière ni portée juridique à l'égard de l'interprétation des présentes. En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'intitulés », p. 545]

Clause d'intuitus personae

- **Clause d'intuitus personae (FR)**

- *Le présent contrat est conclu intuitu personae.*
- *La considération de la personne a été déterminante dans le consentement donné par l'autre contractant.*
- *Les compétences annoncées par le Prestataire, les assurances fournies par lui quant à la disponibilité de ses équipes et les conditions de prestations de service et délais d'intervention proposés par le Prestataire ont été déterminants dans le choix de cette dernière par le Client.*
- *La présente convention a été établie en considération de la personne du (franchisé) dont les qualités personnelles ou sociales constituent pour le (franchiseur) une des raisons essentielles de la signature du présent contrat.*
- *Le présent contrat est conclu intuitus personae, c'est-à-dire compte tenu de la situation de la (société X) à la date de sa conclusion, la (société X) étant contrôlée entièrement par la (famille X) qui possède cent pour cent (100 %) des droit de vote attachés au capital.*
- *Les héritiers de (B) poursuivront l'exécution du présent contrat sous la réserve d'une possible résiliation prise par (A), par décision motivée de la non-compétence du successeur.*
- *Toute modification directe ou indirecte au profit du tiers n'appartenant pas à la (famille X) devra être notifiée (au cocontractant) dans le (préciser le délai) de cette modification et (le cocontractant) aura la possibilité...*

Clause d'*intuitus personae*

- **Clause d'*intuitus personae* (FR)**

... de dénoncer avec un préavis de (préciser le délai), de plein droit le contrat de distribution par lettre recommandée avec avis de réception adressée à (la société X). Le défaut de notification par (X) ne privera pas (le cocontractant) du droit de dénoncer le contrat de distribution, dès lors que (le cocontractant) disposera d'éléments mettant en évidence la modification survenue dans le contrôle de (la société X).

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'*intuitus personae* », p. 555/557]

Clause d'*intuitus personae*

- **Clause d'*intuitus personae* (EN)**

- *This agreement is concluded in consideration of (B)'s situation.*
- *Consequently, any modification which implies that the control of the voting stock of (B) is transferred to a company which is not controlled by (C), will have to be notified to (A) as soon as possible and (A) will then have the right, not to be exercised unreasonably, to terminate the agreement, upon a (préciser un délai) days'notice to (B).*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'environnement de marque », p. 555]

Clause de langue

- **Clause de langue (FR)**
 - *Le présent contrat est rédigé en français et traduit en anglais. Seule la version française du présent contrat fait foi.*

Clause de langue

- **Clause de langue (EN)**

- *This Agreement is signed in two sets of original copy in both English and Chinese. Each Party shall retain one set of the original copy, each copy will have the same validity.*
- *This Agreement has been executed by the parties in two original counterparts, one in French and the other in the English language. In the event that one of the counterparts should differ from the other and the parties cannot in good faith agree on a common interpretation, the matter should be settled by arbitration.*
- *This Agreement shall be executed in both the English and the Spanish language. The English and Spanish texts shall both be valid, provided that in the event of any discrepancy and the resolution of a dispute the English text shall prevail.*
- *Translation has been made for the Buyer's facility; in case of dispute, only the enclosed French text is valid.*
- *This agreement is drawn up in the English language. This agreement may be translated into any language other than English provided that the English text will prevail.*

Clause de langue

- **Clause de langue (EN)**

- *This contract has been signed by both parties in both English and Russian language versions. If there is any conflict between the English language version of this agreement and the Russian version or any other version or translation of this agreement in any other language, the English language version shall always prevail.*
- *Unless required otherwise by mandatory law, the performance of this contract and all matters connected directly or indirectly therewith including any notices, materials or communications as between the parties shall be provided exclusively in the English language. Any documentation or materials or communications in any other language must be accompanied by an English translation of it certified as accurate by an officer of the Vendor. In the case of conflict and unless Vendor otherwise agrees, the English language version shall prevail.*

[Stuart G. BUGG: *Contracts in English*. Verlag C.H. Beck/Helbing Lichtenhahn/DJOF Publishing/Linde Verlag, p. 92]

Clause léonine

- **Clause léonine (FR)**

- *Chaque part sociale confère à son bénéficiaire un droit égal dans l'actif social. Néanmoins et par dérogation à l'article 1844-1 du Code civil, les parts sociales à X euros attribuées à A en rémunération de son apport de X euros lui confèrent un droit à percevoir les 2/3 des bénéfices de la société constituée par trois associés, les droits des associés B et C à participer aux bénéfices étant limités au tiers restant.*

Le mode de répartition ci-dessus arrêté s'appliquera également le cas échéant à la contribution aux pertes.

La présente clause de répartition est convenue entre A, B et C pour une durée de... années (durée égale ou inférieure à la durée de vie de la société).

- *La société A, actionnaire avec la société B de la société S, s'oblige irrévocablement par la présente, lors de toutes éventuelles augmentations de capital futures auxquelles la société S procéderait par incorporation de réserves, à renoncer totalement et gratuitement à l'ensemble de ses droits préférentiels de souscription au profit de la société B.*

-soit du vote, lors de l'assemblée générale extraordinaire précédant l'augmentation de capital, d'une résolution décidant de la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de B ;

-soit, postérieurement au vote d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, d'une cession par A à B de l'ensemble de ses droits préférentiels de souscription pour un prix symbolique de 1 euros.

...

Clause léonine

- **Clause léonine (FR)**

...

- *B, ayant fait un apport en nature d'un brevet n°12345 à la société S, s'engage à garantir A, autre associé de la société S ayant fait un apport en numéraire de X euros, de toute perte de la société S qui trouverait sa source dans la mise en cause de la validité du brevet n°12345.*
- *En conséquence de cet engagement, et sous la condition que les pertes de la société S soient imputables ne serait-ce qu'en partie, à la mise en cause, dans le cadre d'une procédure judiciaire, de la validité du brevet n°12345, B remboursera à A au jour de la dissolution de la société S et qu'elle qu'en soit la cause, le montant de son apport en numéraire de X euros, augmenté d'un intérêt de 10 % non capitalisable par année écoulée depuis la création de la société S, et diminué, le cas échéant, de toutes sommes éventuellement perçues par A au titre de la distribution de dividendes, sommes elles-mêmes affectées d'un intérêt de 10 % par année écoulée depuis leur perception.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause léonine », p. 578/579]

Clause limitative ou exclusive de responsabilité

- **Clause limitative ou exclusive de responsabilité (EN)**
 - *The total liability of X and or the Principals in connection with the Agreement whether in contract or in negligence or otherwise howsoever... shall not exceed the sum of 100.000 pounds sterling in aggregate...*

[Marc FONTAINE/Filip DELY: *Droit des contrats internationaux. Analyse et Rédaction des clauses*. Forum communica, 2003, p. 388]

Clauses limitatives ou exonératoires

- **Clauses limitatives ou exonératoires (FR)**
 - *Les délais de livraison sont donnés seulement à titre indicatif et sont fonction des possibilités d'approvisionnement. Ils sont respectés dans la limite du possible. Les retards ne peuvent, en aucun cas, justifier l'annulation de la commande ni une demande de dommages-intérêts. Aucune pénalité ne saura être appliquée en cas de retard, même en cas de mise en demeure.*

Clause de minimisation du dommage

- **Clause de minimisation du dommage (FR)**

- *Le créancier de l'obligation inexécutée doit s'efforcer de minimiser les dommages dus au défaut d'exécution dans son intérêt comme dans celui du débiteur. A défaut, il pourra être tenu de verser une compensation pour les pertes ou dommages qui auraient pu être évités ;*
- *Le débiteur sera dispensé de couvrir les préjudices que le créancier aurait pu écarter ;*
- *Les parties s'efforceront de réaliser les objectifs qu'elles se sont proposées d'atteindre par le contrat. En particulier, la partie qui souffre de l'inexécution d'une obligation doit prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum le préjudice susceptible d'en résulter. Faute d'agir de la sorte, elle ne peut obtenir de l'autre que la réparation du préjudice qu'elle ne pouvait éviter ;*
- *Le débiteur n'est point tenu du préjudice souffert par le créancier pour autant que ce dernier aurait pu réduire son préjudice en prenant des mesures raisonnables.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de minimisation du dommage », p. 614/615]

Clause de modification unilatérale

- **Clause de modification unilatérale (FR)**

- *Toutes difficultés survenant après l'acceptation de votre commande relativement à l'obtention de devises, à des mesures de politique commerciale, au contingentement, à la manipulation monétaire, etc. nous confèrent le droit, suivant les circonstances, de modifier les conditions de paiement, de prolonger les délais de livraison ou de révoquer le contrat. Ce droit n'est pas réciproque.*
- *La banque pourra mettre fin à toutes les utilisations du crédit dans le cas de survenance d'événements, notamment d'événements politiques extérieurs ou intérieurs, susceptibles de perturber le fonctionnement normal de l'entreprise du débiteur ou des institutions politiques ou financières de son pays.*

[Marc FONTAINE/Filip DELY: *Droit des contrats internationaux. Analyse et Rédaction des clauses*. Forum communica 2003, p. 523/524]

Clause monétaire

- **Clause monétaire (FR)**

- *Le règlement est prévu en une monnaie stable, de poids et de finesse définis : l'or.*

La société emprunteuse est débitrice d'une quantité d'or déterminée dont le montant est défini en fonction de la valeur-or du dollar canadien d'après la loi canadienne en vigueur lors de la formation du contrat.

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause monétaire », p. 635]

Clause de non-concurrence

- **Clause de non-concurrence (FR)**

- *En raison de la nature des fonctions de M. X (à décrire), qui (lui donnent accès à des informations spécifiques ou à caractère confidentiel/lui permettent de nouer des contacts privilégiés avec la clientèle de l'entreprise), M. X s'interdit, à l'expiration de son contrat (les causes de rupture peuvent être sélectionnées), pendant une durée de (à préciser) et dans une zone limitée à (à préciser), d'exercer une activité concurrente à celle de l'entreprise (et/ ou : d'entrer au service d'une entreprise exerçant une activité concurrente/d'acquérir une participation dans une société concurrente). En contrepartie, la société s'engage, à compter du départ effectif du salarié et pour la durée de l'interdiction, à verser à M. X une somme mensuelle de (à préciser). La société peut renoncer à l'application de la clause. Le salarié doit être prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard dans les quinze jours qui suivent la rupture effective du contrat.*
- *Afin d'assurer la réalité du transfert de clientèle, le vendeur s'interdit, pendant une durée de (à préciser) et dans une zone limitée à (à préciser), d'exploiter directement ou indirectement, y compris par personne interposée, tout fonds (de commerce/libéral) ayant une activité concurrente à celle du fonds cédé (si la clause veut être plus restrictive : ainsi que d'être embouché par une entreprise exerçant une activité concurrente ou d'acquérir une participation dans une société concurrente).*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de non-concurrence », p. 126]

Clause de non-droit

- **Clause de non-droit (FR)**

- *Les parties n'ont pas l'intention d'être juridiquement liées par ce engagement dont la valeur est exclusivement morale.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de non-droit », p. 663]

Clause de non-garantie de vices cachés

- **Clause de non-garantie de vices cachés (FR)**
 - *L'acquéreur déclare prendre le bien vendu dans l'état où il se trouvera le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie de la part du vendeur, à raison soit de l'état des constructions, soit de leurs vices, même cachés. L'acquéreur indique faire son affaire personnelle des éventuels vices cachés qu'il pourrait découvrir par la suite.*

Clause de non-modification orale

- **Clause de non-modification orale (FR)**

- *Le présent contrat ne pourra être modifié que par voie d'avenant écrit, signé par les parties ou par leurs représentant dûment habilités à cette effet.*
- *Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et bilatéral. Une telle modification ne pourra en aucun cas être déduite, soit de tolérances, soit de la passivité du bailleur, celui-ci restant libre d'exiger à tout moment et sans préavis le respect et la complète application de toutes les clauses et conditions du présent bail qui sont toutes de rigueur.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de non-modification orale », p. 684/685]

Clause de non-modification orale

- **Clause de non-modification orale (EN)**

- *This Agreement sets out the entire terms agreed between the parties hereto and supersedes all previous representations, warranties and terms previously made between the parties. Any amendments, addition or alterations to this Agreement shall not be made except as in writing and signed by a duly authorized representative of either party.*
- *No amendments or variations to this agreement will be effective unless made in writing and signed by the parties or their respective representatives who are duly authorised for the purpose.*
- *Any waiver, alteration, amendment or modification of any of the terms of this agreement shall be valid only if made in writing and signed by the parties hereto.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de non-modification orale », p. 684/685]

Clause de non-réaffiliation

- **Clause de non-réaffiliation (FR)**

- *En cas de cessation du présent contrat... (les causes de cessations peuvent être éventuellement déterminées), le distributeur s'oblige pendant une période de... (durée à préciser) suivant la fin de l'accord et dans une zone géographique de... (à préciser), à ne pas utiliser directement ou indirectement une enseigne concurrente de renommée nationale ou régionale et à ne pas offrir en vente des marchandises dont les marques sont liées à cette enseigne.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de non-réaffiliation », p. 695]

Clause de non-recours

- **Clause de non-recours (FR)**

- *Le créancier renonce au recours à telle action contre son débiteur à raison de l'inexécution par ce dernier de telle de ses obligations.*

Le déposant renonce à tout recours contre le dépositaire en cas de dommage causé par des tiers au matériel entreposé.

Bailleur et locataires renoncent à tout recours de l'un envers l'autre en cas de survenance de dommages liés à l'incendie.

Le locataire, utilisateur du matériel couvert par le crédit-bail, renonce à tout recours contre le loueur en cas de défaillance ou de vice caché affectant le matériel, le loueur lui transmettant en contrepartie la totalité de ses recours contre le fournisseur.

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de non-recours », p. 702]

Clause d'objectifs

- **Clause d'objectifs (FR)**

- *Le concessionnaire s'engage à réaliser avec le concédant un chiffre d'affaires annuel hors taxes d'au moins x euros (ou un volume de vente d'au moins y unités) pendant la première d'exécution du contrat. Cet objectif sera revalorisé l'année suivante, sur la base suivante (à préciser).*
- *Le concessionnaire s'engage à mettre en œuvre les moyens commerciaux nécessaires pour atteindre les objectifs fixés annuellement avec le Concédant à partir d'une évaluation raisonnable des besoins du marché.*

- [Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause d'objectifs », p. 711/717]

Clause de pari passu

- **Clause de pari passu (FR)**

- *L'emprunteur n'es pas au moment de la signature des présentes débiteur d'un crédit ou d'un emprunt jouissant d'une sûreté réelle quelconque. L'emprunteur s'engage à des créanciers actuels ou futurs des garanties, sans en faire bénéficiaire au même rang et de manière automatique les présentes obligations.*
- *L'Agent s'engage à redistribuer aux banques membres du syndicat proportionnellement à leur part, les sommes reçues au titre du remboursement du principal du crédit et des intérêts.*

Au cas où l'une ou quelconque des banques recevrait des présentes sommes que ce soit par paiement volontaire de l'emprunteur, par compensation, par contrepassation ou de toute autre manière, qui excéderont sa part proportionnelle des paiements reçus par l'ensemble des banques, la banque concernée en informera l'Agent dans les trois jours à compter de la réception. L'Agent après vérification des documents transmis décidera du caractère excessif ou non des sommes perçues au regard de ce qui lui aurait été redistribué si le paiement avait été réalisé directement entre ses mains. La banque concernée reversera le cas échéant à l'agent, dans les trois jours suivants sa demande, les sommes reçues ou recouvrées en excès. L'Agent redistribuera ces sommes dans les mêmes conditions que s'il les avait lui-même reçues ou recouvrées.

Dans l'hypothèse d'une redistribution des paiements, la banque membre du syndicat ayant reçu directement un paiement sera subrogée dans les droits des autres banques membres du syndicat qui renoncent alors à exercer leurs droits au titre de l'article 1252 du Code civil.

...

Clause *pari passu*

- **Clause *pari passu* (FR)**

... A défaut de pouvoir exercer ses droits, le débiteur commun restera débiteur à son égard d'une somme, immédiatement exigible, égale au paiement excédentaire redistribué. En vue de la bonne exécution des présentes, l'emprunteur informera immédiatement l'Agent de tous les faits ou circonstances susceptibles d'affecter les déclarations de non-constitution de garantie ou d'en modifier les éléments. Il lui adressera dans les trois semaines de la fin de chaque exercice comptable, les copie certifiées conformes par (tel commissaire aux comptes) de ses bilans annuels, comptes d'exploitation générale et compte des pertes et profits, des rapports de commissaire aux comptes et du Conseil d'Administration, ainsi que tout document d'information que l'Agent ou l'un des membres du syndicat pourrait raisonnablement demander. La présente obligation ne saurait pas faire échec au droit de l'Agent de demander une communication spéciale des documents susvisés en sus du calendrier ainsi défini, directement ou sur demande d'une des banques membres du syndicat. De la même manière, chacune d'elles est en droit de demander à l'Agent qu'il contrôle le fait qu'aucun membre du syndicat n'ait reçu de paiement excessif en violation des présentes stipulations.

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause *pari passu* », p. 752/753]

Clause pénale

- **Clause pénale (FR)**

- *Avant d'exiger le déclenchement de la pénalité, A doit, par lettre recommandée avec avis de réception, mettre en demeure B de s'exécuter.*
- *La présente mise en demeure doit mentionner l'obligation en cause et la peine à laquelle B s'expose en cas de retard dans l'exécution des obligations souscrites.*
- *Si dans les trois mois de la date prévue pour une livraison déterminée, le client n'a pas expressément revendiqué son droit à faire jouer la clause de retard, il sera tenu comme y ayant renoncé pour cette livraison.*
- *La pénalité ne sera due qu'à l'issue d'une période de franchise de X mois (choisir le délai de grâce) à compter de la date de réception des travaux.
Toutefois, si à l'expiration de ce délai le maître d'ouvrage n'a toujours pas exécuté les travaux commandés, les pénalités seront calculées à partir de la période de réception initiale des travaux, et non à partir de la date d'expiration de la période de franchise.*
- *En cas de manquement à l'obligation principale, A devra verser à B la somme de X euros.*
- *A titre de clause pénale, le preneur paiera au bailleur X % des loyers non encore échus.*
- *Au cas où la date d'achèvement des prestations serait dépassé, le maître de l'ouvrage peut exiger du maître d'œuvre le versement d'une indemnité mensuelle (choisir la fréquence des versements) de X % de la valeur de la prestation inexécutée dans les délais convenus, et cela pour les deux premiers mois. La présente pénalité sera de X % par mois de retard supplémentaire imputable au maître d'œuvre.*

...

Clause pénale

- **Clause pénale (FR)**

- *En cas de retard de paiement, l'entrepreneur peut exiger du maître de l'ouvrage le versement d'une pénalité de X % (dans la limite de 1 %) calculée sur les sommes restant dues au titre des travaux déjà réalisés.*
- *En cas de retard de plus de X jours dans le calendrier fixé pour la livraison des travaux commandés, le maître de l'ouvrage exigera de l'entrepreneur le versement d'une somme de Y euros à titre de « pénalités de retard » pendant une période qui ne saurait excéder Z jours. Cette indemnité moratoire est exigible sans préjudice des pénalités convenues en cas de malfaçons constatées sur l'immeuble livré.*
- *En cas de retard de plus de X jours dans le calendrier fixé pour la fourniture des pièces de rechange, le client exigera du mainteneur le versement d'une somme dont le montant global ne peut dépasser Y % de la valeur de la prestation inexécutée à titre de « pénalités de retard » pendant une période qui ne saurait excéder Z jours. A l'issue de cette période, si le mainteneur n'as pas régularisé la situation, le client pourra résilier de plein droit la présente convention.*
- *En cas qu'elle a pour but d'inciter les contractants à exécuter ponctuellement leurs obligations, la présente clause peut excéder, pour cette raison, le montant du préjudice résultant d'une exécution tardive.*
- *L'inscription est irrévocable et qu'en cas de rupture, quels qu'en soient les motifs ou la période, le droit d'inscription reste intégralement dû.*

...

Clause pénale

- **Clause pénale (FR)**

...

- *En cas de résiliation anticipée du fait du client, le mainteneur exigera le versement d'une indemnité contractuelle égale à X % du montant qui aurait été facturé si le contrat s'était poursuivi jusqu'à son terme.*
- *Au cas où la qualité livrée serait inférieur de 5 à 10 % à celle convenue par les parties, le prix sera diminué de 15 %.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause pénale », p. 776-780]

Clause pénale

- **Clause pénale (FR)**

- *Le constructeur devra payer à titre de pénalité 1 % du prix des travaux d'infrastructure par mois de retard à l'issue d'une période de grâce de soixante jours calculée à partir de la date de réception des travaux. En cas de mise en œuvre des pénalités, celles-ci seront calculées à partir de la période de réception initiale des travaux, et non à partir de la date d'expiration du délai de grâce (Contrat d'entreprise de bâtiment).*
- *Au cas où la date d'achèvement des travaux ne serait pas respectée par suite d'une faute du fournisseur, le client pourra exiger pour chaque semaine de retard une indemnité de 0,50 % de la valeur de la partie des travaux de montage non terminés dans les délais fixés, et cela pour les deux premiers mois de retard. La pénalité sera de un pourcent du prix des travaux par mois supplémentaire de retard imputable au constructeur.*
- *Pour tout retard imputable au constructeur, les pénalités de retard seront calculées de la manière prévue au paragraphe précédent, étant entendu que l'assiette devant servir de base de calcul sera constituée par la valeur du matériel non encore livré à laquelle s'ajoutera la valeur du matériel inutilisable par suite du retard de livraison du premier matériel.*
- *Chaque semaine de retard constatée lors de la réception de la première tranche des travaux donnera lieu à une pénalité de 0,5 % du montant du prix contractuellement prévue pour cette tranche. Toutefois, chaque semaine rattrapée au moment de la réception définitive des travaux donnera lieu à un " bonus " équivalent au montant des pénalités dues au titre du retard constaté lors des phases ultérieures.*

Clause pénale

- **Clause pénale (FR)**

- *Le montant global des pénalités est limité à 10 % du montant global du prix contractuel. Si les pénalités dues par le débiteur au titre de la présente stipulation atteignent le plafond ainsi défini, le créancier est en droit de demander la résiliation du contrat. La résolution sera alors de plein droit.*
- *Au cas où la qualité livrée serait inférieure de 5 à 10 % à celle convenue par les parties, le prix sera diminué de 15 %.*
- *Selon la nature et l'importance du retard d'une date de démarrage, le maître de l'ouvrage aura la faculté de demander en paiement de la pénalité prévue la livraison gratuite par le constructeur des pièces qui devraient être fabriquées dans l'usine à la date de démarrage de la section de production concernée et qui ne le seraient pas en raison d'un retard imputable au constructeur (...).*
- *En couverture des pénalités, B. dépose à la mise en vigueur de l'accord une garantie bancaire auprès d'une banque de premier ordre. Cette garantie diminue en liaison avec le montant des pénalités portant sur les sommes en compte.*

Clause de prescription

- **Clause de prescription (FR)**

- *En application des dispositions de l'article 2254 du Code civil, l'action concerné, à l'issue d'un délai de (X... mois, années... - mois, années... en respectant les limites fixées par le texte), à compter de (déterminer l'évènement qui constitue point de départ, en essayant de retenir un élément objectif et facilement déterminable).*

Les parties au présent contrat s'engagent, avant toute saisine d'une juridiction, à recourir à une médiation (ou conciliation) – détailler ici les modalités de désignation du médiateur ou du conciliateur. Le processus de médiation (ou conciliation) suspend (ou interrompt) le cours de la prescription à compter de (déterminer ici un point de départ, de préférence objectif : première réunion avec le conciliateur, le médiateur) jusqu'à (déterminer un élément objectif tel que la rédaction d'un acte constatant l'échec, émanant du médiateur ou du conciliateur).

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de prescription », p. 831]

Clause de priorité

- **Clause de priorité (FR)**

- *Les documents contractuels sont dans l'ordre de priorité décroissante : le contrat et ses avenants, les annexes, le cahier de charges, le cahier des spécifications. En cas de contradiction entre les différents documents, le document du niveau supérieur prévaudra pour l'obligation en cause.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de priorité », p. 833]

Clause de *ratchet*

- **Clause de *full ratchet* (EN)**

- *If the Company issues any additional shares (including, but not limited to, all classes of shares, warrants, rights to subscribe for shares and securities convertible into any share class) for a consideration per share that is less than the subscription price per preference share (as adjusted for any change of nominal values of shares, e.g. share splits and similar events), the subscription price (as adjusted for share splits, consolidations of shares and similar events) of the preference shares issued subject to this Investment shall be adjusted on a full ratchet basis. The adjustment will be made through the issuance of additional preference shares to the holders of preference shares at par value (i.e. DKK 1 per preference share of nominally DKK 1), so that the ownership of the Investors after the dilutive issuance shall be set equal to the ownership that the Investors would have had if the subscription price paid by the Investors (based on the Investment amount added for the avoidance of doubt the amount paid to subscribe for the anti-dilution shares) had been the same as the price of the dilutive issuance.*

- [\[http://www.dvca.dk/uploads/Formularer/DVCA%20VC%20Term%20Sheet.pdf\]](http://www.dvca.dk/uploads/Formularer/DVCA%20VC%20Term%20Sheet.pdf)

Clause de *ratchet*

- **Clause de weighted average ratchet (EN)**

- *If the Company issues any additional shares (including, but not limited to all classes of shares, warrants, rights to subscribe for shares and securities convertible into any share class) for a consideration per share that is less than the subscription price per preference share (as adjusted for any change of nominal values of shares, e.g. share splits and similar events), the subscription price (as adjusted for share splits, consolidations of shares and similar events) of the preference shares issued subject to this Investment shall be adjusted on a weighted average basis. The adjustment will be made through the issuance of additional preference shares to the holders of preference shares at par value (i.e. DKK 1 per preference share of nominally DKK 1). Accordingly, the price per preference share shall be subject to an anti-dilution adjustment by which the pro rata share ownership of the Investors after the dilutive issue shall be set to equal the ownership that the Investors would have had if the dilutive issue had taken place at the same subscription price paid by the Investors (based on the Investment amount, added for the avoidance of doubt the amount paid to subscribe for the anti-dilution shares)*

- [\[http://www.dvca.dk/uploads/Formularer/DVCA%20VC%20Term%20Sheet.pdf\]](http://www.dvca.dk/uploads/Formularer/DVCA%20VC%20Term%20Sheet.pdf)

Clause de reconduction

- **Clause de reconduction (FR)**
 - *A l'échéance du terme de la présente convention, le contrat sera automatiquement reconduit entre les parties, sauf dénonciation par l'une d'elles dans les formes et délais suivants. Si une partie entend s'opposer à ladite reconduction, elle doit en informer son cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard... mois avant le terme du contrat. Toute opposition exprimée sans respecter cette forme ou ce délai ne fait pas obstacle à la reconduction du contrat.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de reconduction », p. 891]

Clause de répartition des risques

- **Clause de répartition des risques (FR)**
 - *Dans l'hypothèse où, par suite d'un cas de force majeure (il est possible de renvoyer ici à la clause de force majeure éventuellement contenue dans le contrat), X serait dans l'impossibilité d'exécuter en totalité ou partiellement ses obligations nées du présent contrat, les parties conviennent expressément que Y restera tenu du complet paiement du prix (ou d'une partie du prix, à définir dans la clause).*
 - *Si, par suite d'un cas de force majeure, la chose vendue est détruite ou détériorée avant sa livraison entre les mains de l'acheteur ou de son mandataire, l'acheteur ne sera pas tenu du paiement du prix de vente. Si le prix ou une partie du prix a déjà été payé, le vendeur est tenu de le rembourser à l'acquéreur.*
 - *Nonobstant la clause de réserve de propriété prévue au présent contrat, l'acquéreur assume les risques liés à la destruction ou à la détérioration de la chose par suite d'un cas de force majeure. Dans une telle situation, l'acquéreur demeure donc tenu de payer la totalité du prix au vendeur.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de répartition des risques », p. 910]

Clause de réserve de propriété

- **Clause de réserve de propriété (FR)**

- *Le transfert de propriété du bien vendu est différé jusqu'au paiement intégral du prix au vendeur.*

L'acheteur assumera toutefois les risques de la chose dont il n'est pas propriétaire, dès sa mise en possession (ou, si l'acheteur a une obligation de retraitement : ... dès sa prise de possession dans le délai prévu au présent contrat ou, à défaut, à l'expiration dudit délai). Il s'engage en conséquence à souscrire, au bénéfice du vendeur, une police d'assurance garantissant les risques de responsabilité civile ainsi que de perte, vol, détérioration ou destruction de la chose vendue par cas fortuit, et à régler les primes correspondantes jusqu'à complet paiement du prix.

En cas de survenance de l'événement, l'indemnité s'assurance sera acquise de droit au vendeur et sera déduite de la partie du prix restant due.

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de réserve de propriété », p. 927]

Clause de résiliation

- **Clause de résiliation (FR)**

- *X pourra mettre fin au contrat, par simple lettre recommandée, au cas où : (Liste des évènements érigés en cause de résiliation)*

La résiliation prendra effet à la date de réception par le cocontractant de la lettre recommandée.

- *Chaque partie pourra mettre fin au contrat, à tout moment et sans avoir à justifier sa décision, par simple lettre recommandée.*

La résiliation sera effective à l'expiration d'un délai de (durée du préavis) suivant la réception par le cocontractant de la lettre recommandée.

La partie qui décidera de résilier devra, dans ce délai, verser au cocontractant la somme de (montant de l'indemnité ou méthode de calcul).

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de résiliation », p. 942]

Clause résolutoire

- **Clause résolutoire (FR)**

- *Faute d'exécution des obligation nées du contrat, le juge constatera la résolution.*
- *Faute d'exécution des obligation nées du contrat, il sera résolu de plein droit.*
- *Faute d'exécution des obligation nées du contrat, il sera automatiquement résolu.*
- *Faute d'exécution de l'obligation prévue à l'article x, le contrat sera résolu de plein droit.*
- *En cas d'inexécution par le débiteur de ses obligations, le créancier aura le choix de forcer l'exécution ou de considérer la convention résiliée de plein droit.*
- *En cas d'inexécution par le débiteur de ses obligations, le contrat pourra être résilié par la seule volonté du créancier.*
- *En cas d'inexécution par le débiteur de ses obligations, le contrat pourra être résilié si bon semble au créancier et sans qu'il soit besoin de l'intervention du juge.*
- *En cas de défaillance de l'une des parties l'autre aura le droit de faire constater la résolution du contrat.*
- *Faute d'exécution de ses obligations par le client, le prestataire pourra faire constater la résolution de plein droit du contrat.*
- *En cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations de la présente convention, elle sera résolue de plein droit.*
- *Dans l'hypothèse où le client n'exécute pas ou exécute mal l'une quelconque de ses obligations, le prestataire pourra faire constater la résolution de plein droit du contrat.*

...

Clause résolutoire

- **Clause résolutoire (FR)**

- *Faute d'exécution par le client de son obligation de règlement du prix, et ce dans les conditions exactes formulées par l'article x, le contrat sera résolu de plein droit.*
- *En cas d'inexécution par le prestataire de l'une quelconque des obligations définissant sa prestation (article x à z), le client pourra faire constater la résolution de plein droit du contrat.*
- *Toute mauvaise exécution, tout retard dans l'exécution, toute exécution partielle, toute inexécution des obligations visées aux articles x à z, entraîne une résolution de plein droit du contrat.*
- *Faute d'exécution des obligations nées du contrat, il sera résolu de plein droit, sans considération aucune à l'éventuel caractère partiel ou tardif de l'exécution.*
- *En cas d'inexécution, même partielle, même non fautive, de l'une quelconque des obligations de la présente convention, elle sera résolue de plein droit.*
- *Faute d'exécution des obligations nées du contrat, il sera résolu de plein droit. Ni le caractère partiel de l'inexécution, ni le simple retard dans l'exécution, ni même force majeure n'empêcheront la résolution de plein droit.*
- *Faute d'exécution complète des obligations nées du contrat, il sera résolu de plein droit.*
- *En cas d'inexécution totale de l'une quelconque des obligations de la présente convention, elle sera résolue de plein droit.*

...

Clause résolutoire

- **Clause résolutoire (FR)**

...

- *En cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations de la présente convention, elle sera résolue de plein droit. En cas d'inexécution de ces mêmes obligations par le fait d'un sous-traitant du débiteur, agréé ou non, la convention sera aussi résolue de plein droit.*
- *A défaut d'exécution par l'une des parties de ses engagements, le contrat sera résolu. Le créancier adressera une mise en demeure par voie extrajudiciaire (variantes : par lettre simple, par LRAR, par sommation d'huissier, par fax, par courriel, etc.). A défaut d'exécution par le débiteur dans le délai de 20 jours à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résolution sera de plein droit acquise.*
- *A défaut d'exécution par l'une des parties de ses engagements, le contrat sera résolu passé un délai de 10 jours après mise en demeure délivrée par lettre recommandée avec avis de réception.*
- *A défaut d'exécution par l'une des parties de ses engagements, le contrat sera automatiquement, sans sommation et sans formalité, résolu de plein droit.*
- *Tout manquement de l'une ou de l'autre des parties aux obligations qu'elles ont souscrites entraînera, si bon semble au créancier, la résolution de plein droit du contrat (éventuellement : ... 10 jours après mise en demeure d'exécuter restée infructueuse).*
- *Toute infraction à l'une quelconque des obligations décrites aux articles x et y entraînera, s'il plaît au créancier, la résolution de plein droit de la convention.*

...

Clause résolutoire

- **Clause résolutoire (FR)**

...

- *En cas d'inexécution par le débiteur de ses obligations, le créancier aura le choix de forcer l'exécution ou de considérer la convention résiliée de plein droit.*
- *En cas d'inexécution par le débiteur de ses obligations, le contrat pourra être résilié par la seule volonté du créancier.*
- *En cas d'inexécution par le débiteur de ses obligations, le contrat pourra être résilié si bon semble au créancier et sans qu'il soit besoin de l'intervention du juge.*
- *En cas de défaillance de l'une des parties l'autre aura le droit de faire constater la résolution du contrat.*
- *En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties des obligations nées du contrat, celui-ci sera résolu de plein droit après sommation demeurée infructueuse pendant un délai de 20 jours, et sur simple constatation du juge des référés.*
- *A défaut d'exécution par l'une des parties de ses engagements, le contrat sera automatiquement, sans sommation et sans formalité résolu de plein droit avec effet rétroactif.*
- *Faute d'exécution des obligations nées du contrat, il sera résilié de plein droit sans rétroactivité.*
- *Faute d'exécution des obligations nées du contrat, il sera, de plein droit, entièrement résolu.*

...

Clause résolutoire

- **Clause résolutoire (FR)**

...

- *Faute d'exécution par le client des obligations prévues aux articles 5 et 6, le prestataire pourra faire constater la résolution de plein droit des articles 11 et 12 du contrat, articles relatifs aux réductions de prix.*
- *Faute d'exécution par le distributeur-exclusif des objectifs commerciaux définis aux articles 8 et 9 du présent contrat, le fournisseur se réserve le droit de faire constater la disparition de l'article 15 définissant son obligation d'exclusivité et ainsi de contracter éventuellement avec un distributeur supplémentaire.*
- *Faute d'exécution des obligations nées du contrat numéro 1, il sera, ainsi que les contrats numéros 2 et 3, de plein droit, entièrement résolu.*
- *Faute d'exécution des obligations nées du contrat numéro 1, il sera, 10 jours après mise en demeure restée infructueuse, de plein droit résolu; et les contrats numéro 2 et 3 seront quant à eux résiliés de plein droit à compter de la date de la réception de la mis en demeure.*
- *A défaut d'exécution par l'une des parties de ses engagements, le contrat sera résolu de plein droit avec effet rétroactif. Le créancier de l'obligation inexécutée restituera la moitié de ce qu'il a reçu tandis que le débiteur à l'origine de l'inexécution restituera l'intégralité de ce qu'il a reçu.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: Les principales clauses des contrats d'affaires. Lextenso 2011, s.v. « clause résolutoire », p. 956-962]

Clause de risques et périls

- **Clause de risques et périls (FR)**
 - *Nos produits sont pris et réputés livrés dès la mise à disposition du client en nos usines, avant chargement sur camion, voiture, wagon ou bateau. Ils sont à la charge de l'acheteur dès la mise à disposition de celui-ci et voyagent, notamment, à ses risques et périls, alors même que leur prix serait établi franco, FOB ou CIF ; aucune dérogation ne pourrait être apportée à cette règle.*

[Régine BONHOMME: FASC. 90 Transfert de la propriété et des risques. 149. Rédaction de la Clause. LexisNexis, JCL. Contrats – Distribution: <http://www.lexisnexus.com>]

Clause de secret et de confidentialité

- **Clause de secret et de confidentialité (FR)**

- *Les parties s'engagent à tenir secrètes les informations clairement désignées comme confidentielles au moment de leur transmission.*
- *Les parties s'engagent à tenir secrètes les informations désignées comme confidentielles au moyen d'un tampon.*
- *Les parties s'engagent à tenir secrètes les informations qui pourraient avoir pour effet de favoriser les intérêts d'une entreprise concurrente.*
- *Cet engagement poursuivra ses effets pendant les cinq ans suivants la fin de ce contrat, quelle qu'en soit la cause.*
- *La présente clause développera ses effets pendant toute l'exécution du présent contrat ainsi qu'après la fin de celui-ci.*
- *La présente clause développera ses effets au-delà de l'expiration du présent contrat quelle qu'en soit la cause.*
- *L'obligation de secret qui pèse sur le récipiendaire de l'information durera tant que celui a transmis l'information y aura intérêt.*

...

Clause de secret et de confidentialité

- **Clause de secret et de confidentialité (FR)**

- *La présente clause développera ses effets au-delà de l'expiration du présent contrat quelle qu'en soit la cause, à moins que le récipiendaire ne prouve que les informations étaient connues de lui ou qu'elles étaient connues du public avant leur transmission, qu'elles l'ont été par la suite autrement que par sa faute ou sous sa responsabilité ou bien qu'il en ait pris lui-même connaissance par des moyen légitimes auprès de tiers.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de secret et de confidentialité », p. 988]

Clause *subject to contract*

- **Clause *subject to contract* (FR)**
 - *Le présent accord n'est pas conclu et le présent écrit n'est pas rédigé à titre de convention formelle de caractère juridique.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause *subject to contract* », p. 1014]

Clause *subject to contract*

- **Clause *subject to contract* (EN)**
 - *This agreement is made subject to the preparation of a formal contract (sale, construction, etc., selon la nature du contrat).*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause *subject to contract* », p. 1014]

Clause de tolérance

- **Clause de tolérance (FR)**

- *Le vendeur se réserve la faculté de livrer les quantités commandées avec une tolérance de plus ou moins de 5 % sur le tonnage prévu.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de tolérance », p. 1029]

Clause de voie parée

- **Clause de voie parée (FR)**

- *Il est convenu, comme condition substantielle des présentes, qu'à défaut de paiement, à l'époque de l'exigibilité, le créancier aura le droit que lui confère expressément le débiteur de vendre aux enchères, après un commandement, l'immeuble hypothéqué en l'étude de tel notaire qu'il lui plaira, et avec les seules formalités suivantes, etc. Les stipulations et autorisations qui précèdent sont irrévocables; les droits qui en dérivent seront transmis par le créancier en faveur de tout représentant à quelque titre que ce soit; elles sont, d'ailleurs, considérée une partie essentielle des parties; le débiteur renonce à pouvoir jamais y rien opposer, ainsi qu'à réclamer aucun délai de la justice, ni même son intervention, reconnaissant que, sans leur insertion, le prêt ci-dessus constaté ne lui eût pas été fait.*

- [Jacques Mestre/Jean-Christophe Roda: Les principales clauses des contrats d'affaires. Lextenso éditions, 2011, p. 1061.]

Clause de voisinage

- **Clause de voisinage (FR)**
 - *Les documents et courriers relatifs au contrat ou échanges listés en annexe pourront être utilisés pour l'interprétation de la convention.*

[Jacques MESTRE/Jean-Christophe RODA: *Les principales clauses des contrats d'affaires*. Lextenso 2011, s.v. « clause de voisinage », p. 1063]